

Vignerons en révolte

1907 dans l'Aude

Exposition réalisée

par

les Archives départementales
de l'Aude



1907 • 2007
L'Aude et la Vigne,
100 ans de passion



Au pied des remparts de Carcassonne

De dimanche en dimanche, le nombre des manifestants augmente de manière démesurée. Pour les municipalités qui les accueillent, les enjeux sont d'importance : montrer leur solidarité avec le mouvement (certains maires, tel Jules Sauzède proche d'Albert Sarraut, sont embarrassés et préfèrent laisser le devant de la scène à leur premier adjoint), frapper l'opinion et impressionner la presse régionale et nationale par la majesté des décors et l'importance donnée au défilé des délégations, assurer le bon déroulement de la journée par une organisation irréprochable. La manifestation de Carcassonne est à cet égard exemplaire.

26 mai 1907 : manifestation à Carcassonne (220 000 à 250 000 personnes)

Le 26 mai, le meeting doit se tenir à Carcassonne. Le préfet a prévu d'importantes forces de l'ordre mais il veut que leur présence soit discrète : « Il est préférable de cacher, autant que possible, la vue des uniformes aux manifestants. Ils en prennent ombrage comme d'une mesure de défiance et d'hostilité et en deviennent plus irritables ».



La municipalité de Carcassonne tient à témoigner sa solidarité aux manifestants. C'est Gaston Faucilhon, premier adjoint de la commune de Carcassonne, qui préside à l'organisation du meeting : Jules Sauzède, député et également maire de la ville, est absent, retenu à l'Assemblée nationale. « M. l'adjoint Faucilhon paraît dans l'adoption de certaines mesures avoir été mu par la préoccupation d'effacer la mauvaise impression produite par l'insuffisance des préparatifs faits par la municipalité de Béziers. Un grand arc de triomphe qui adressera les souhaits de bienvenue 'à nos frères de misère' s'élèvera à l'entrée de la ville ; les édifices publics communaux seront pavoisés et dans la soirée illuminés ». L'affluence est considérable, d'autant que, à l'initiative du maire de Limoux, le mouvement s'est étendu à cet arrondissement, jusque là peu représenté.



Ce sont 250 000 personnes qui défilent sur les boulevards et se regroupent pour entendre les discours sur la place entre le portail des Jacobins et la caserne. C'est à cette occasion que pour la première fois les deux leaders viticoles, Albert et Ferroul, affirment hautement leur identité régionale. Inspirés peut-être par la vision de la Cité, l'un comme l'autre font référence à la Croisade des Albigeois. Marcelin Albert esquisse un parallèle avec la situation du Midi en 1907 : « Les Albigeois étaient autrefois réunis sous ces murs : ils y tombèrent pour la défense de leur liberté. Nous ferons comme eux ! En avant pour la défense de nos droits ! Le Midi le veut, le Midi l'aura ! ». Thème sur lequel Ernest Ferroul renchérit : « Lorsque les barons féodaux envahissaient le Midi et le saccageaient, un troubadour pleurait ainsi : ' Ah ! Toulouse et Provence et la terre d'Agen, Béziers et Carcassonne, qui vous a vus et qui vous voit !'. Depuis, les barons de l'Industrie du Nord nous ont envahis et ruinés : nous ne voulons pas les supporter davantage. En avant ! Debout pour les repousser eux et leurs complices ».



Au pied des remparts de Carcassonne

Pancartes, slogans et chansons

Pancartes, slogans et chansons sont sans aucun doute un des éléments les plus caractéristiques de la lutte politique et sociale menée par les vignerons en 1907 : à travers eux, les manifestants affirment leur identité méridionale tout en proclamant sans aucune ambiguïté leur attachement à la République française et à ses valeurs.

L'inventivité, la puissance et la qualité artistique de certaines de ces créations frappent les esprits et contribuent à populariser le mouvement. Les organes de presse régionaux et nationaux ne manquent pas de mentionner les délégations qui, par leur originalité, ont su se faire remarquer dans les défilés.



Les pancartes, brandies par les manifestants,

font leur apparition dès le début du mouvement viticole de 1907. Conformément aux instructions du Comité d'Argeliers, publiées dans *Le Tocsin* du 5 mai, les délégations, participant aux manifestations, doivent défiler groupées derrière une pancarte indiquant le nom de leur commune. Rapidement, malgré les consignes de retenue des organisateurs, les pancartes et autres bannières se multiplient. Certaines comportent des dessins illustrant, de façon réaliste, allégorique ou symbolique, les misères et les revendications du monde de la viticulture. Elles sont souvent complétées par des slogans plus ou moins longs, rédigés en français, en occitan et en catalan. Certains d'entre eux sont demeurés célèbres, tels que "Mort aux fraudeurs" ou "Lou darnié croustet" accompagné d'une miche de pain.

Dans l'Aude, un petit nombre seulement de ces pancartes illustrées est parvenu jusqu'à nous. On peut ainsi citer celle de la commune de Lauraguel intitulée « L'impôt et le vigneron », représentant le loup de la fable en train de tondre un agneau. Sur celle de Saint-Jean-de-Barrou, réalisée pour la manifestation de Béziers, figure un vigneron se servant la ceinture avec la légende « Serre, serre, vigneron. Y a pas peus de traous ». Ces pancartes témoignent des multiples talents artistiques individuels mis au service des revendications du Midi viticole et du profond ancrage populaire de ce mouvement.

Pancartes de Thézan (A. D. Aude, 15 Dv 21/4),
Saint-Jean-de-Barrou (15 Dv 20/1),
Ginestas (13 Dv 1/265), Narbonne (13 Dv 1/268) ;
manifestations de Béziers (13 Dv 1/20)
et de Narbonne (13 Dv 1/139)



Chanson créée pour le meeting de Carcassonne
(A. D. Aude, 15 Dv 6/20)

Pour mieux se faire entendre du gouvernement,

les manifestants composent et entonnent des chansons qui crient leur détresse et leur révolte. Les auteurs les plus divers se mettent à écrire, sur des airs connus, patriotiques ou religieux, les hymnes des viticulteurs en colère. Il s'agit de dénoncer le fraudeur, responsable de la crise, et la corruption de certains parlementaires ; il s'agit également d'appeler à l'union tous les travailleurs de la vigne.

La *Marseillaise des viticulteurs* d'Auguste Rouquet, reprenant l'hymne national, dénonce les oppresseurs :

*Pour affirmer nos droits de vivre,
Fils du Midi assemblons nous ;
Les fraudeurs à la mort nous livrent,
Qu'ils redoutent notre courroux ! (bis) [...]*

La *Vigneronne*, seule chanson publiée dans *Le Tocsin*, idéalise un temps désormais révolu afin de mieux faire percevoir la misère présente :

*Jadis tout n'était qu'allégresse ;
Aux vignerons point de soucis,
Hélas aujourd'hui la tristesse
Règne partout en ce pays ; (bis)
[...] Quand la patrie est en danger. (bis)
Tous au drapeau, fils de la terre, [...]
C'est dans l'union qu'on aiguise
Les glaives qui font les vainqueurs [...]*

VILLE DE BADENS MEETING VITICOLE DE CARCASSONNE

Chanson vendue 0 fr. 10, au bénéfice du Comité d'Argeliers.

Air : La Carmagnole

Biticultous dé la régiou (bis)
Béna en touto occasiou (bis)
Prouba nostre maltr
la ruino d'al hi pûr.
(Refrain)
La Guérro à la fraouda
Biticultous sé cal uni,
La Guérro à la fraouda
Per pla bédredé lé bi.
II
Déjà chon anax à Bézias (bis)
Unx amé les oubriés (bis)
Tout le moundé es malaout
Dins l'Aude et mai l'Hérault.
(Refrain)
La guerro, etc.
III
A Perpigna, jour soulennel (bis)
Aben unît le sort cruel (bis)
Amé les Catalas
Chon soudairisax.
(Refrain)
Bibo la Catalogno
Qué réseau pla sous compagnous
Tabés à Carcassouno
Y rendren las honous.
IV
Y-à pla de lens que dins Badens (bis)
Touts nous agusan las dens (bis)
Mangean qué de millas
Né chon rassaziats.
(Refrain)
La Guérro à la, etc...

V
Boulén qué lé Goubérnomén (bis)
Sé metté à l'ohro bilomen (bis)
Cal qué dins calqué jour
Rélébé lé miéchoun.
(Refrain)
Sans faité dé bestios
Sans parit prés, sé cal uni
Per fa gessa la criso
Et pla bédredé lé bi.
VI
Sans bonlé la Reboulouïou (bis)
Aquesto manifestatiou (bis)
Groupax, et pla unix
Nous menara à Paris.
(Refrain)
Per réprimas la fraoudo
Nous armaren et partiren
Aquélo hêlo caouso
Touts la soustendren.
VII
Gloire à Albert Marcellin (bis)
Soucieux de notre destin (bis)
Il sème la terreur.
Dans le camp des fraudeurs.
(Refrain)
Compagnous de miséro
Apploudigen aquel souldat
Garden dins la memorio
Soum noum aimat et acclamat
Fait à Badens, 20 Mai 1907.

ANDRIEU Marcellin.

REPRODUCTION INTERDITE.

Imprimerie G. SERVIÈRE & F. PATAU, Carcassonne.

Pancartes, slogans et chansons

Premiers incidents

Le succès grandissant des meetings du dimanche, dû à l'enthousiasme de toute une population confiante dans ce mode d'action, entraîne, en marge du mouvement, quelques débordements qui inquiètent les autorités.

12 mai 1907 : manifestation à Béziers (120 000 à 160 000 personnes)

En dépit des précautions prises pour encadrer les manifestations et pour faciliter l'acheminement des participants (contacts pris avec la Compagnie du Midi pour prévoir des trains supplémentaires), quelques incidents sont à déplorer. Ainsi le 12 mai, dès six heures du matin, les habitants de Marcorignan, Néviau, Montredon, Saint-Marcel et Saint-Nazaire (2 à 3 000 personnes) attendent en gare de Marcorignan le train pour Béziers. Ils ne parviennent à monter dans aucun des trains en provenance de Carcassonne, tous bondés. Vers 10 heures et demie, exaspérés, persuadés qu'on veut les empêcher d'assister au meeting, ils bloquent la voie avec des fûts de vin et un wagon-foudre. Le sous-préfet de Narbonne, Icard, tente d'intervenir mais doit se retirer sous les huées. Marcelin Albert, averti, demande aux manifestants par télégraphe de libérer la voie, ce qui est fait vers 18 heures. La manifestation du 12 mai à Béziers dépasse en ampleur celle de Narbonne. Plus d'un millier de charrettes prennent place au

Champ de Mars et le meeting rassemble près de 150 000 personnes. À la fin de la journée, lors de la réunion des comités, Ernest Ferroul engage à étendre le mouvement et fait accepter le principe de l'ultimatum au gouvernement : « Si, à la date du 10 juin, le gouvernement, tout en prenant les dispositions les plus radicales pour provoquer le relèvement du cours des vins, n'a pas mis le Parlement en demeure de lui fournir d'urgence les armes dont il croira avoir besoin pour faire cesser cette effroyable crise, la grève des contribuables sera proclamée et des mesures plus énergiques seront immédiatement envisagées et appliquées successivement jusqu'à ce que complète et entière satisfaction soit accordée par les pouvoirs publics ».



Manifestation à Béziers.
(A.D. Aude, 13 Dv 1/16)

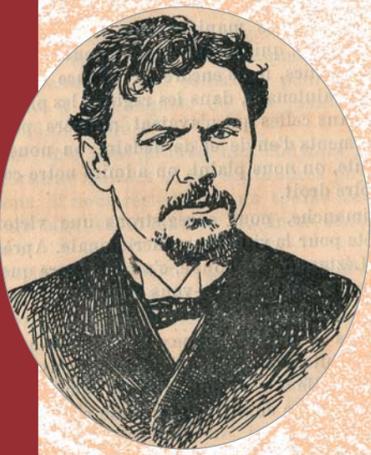


Icard, sous-préfet de Narbonne.
(A.D. Aude, 15 Dv 14/57)

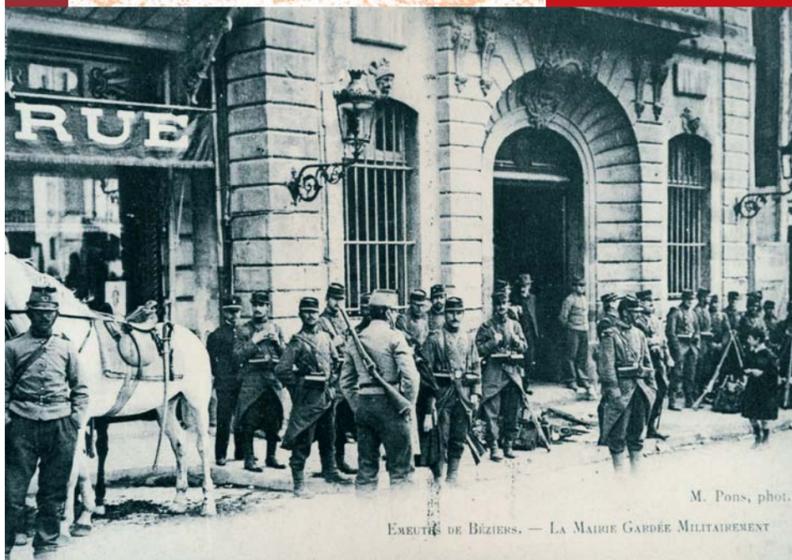
19 mai 1907 : manifestation à Perpignan (170 000 à 180 000 personnes)

Il est d'usage, depuis que le mouvement viticole a pris une certaine ampleur, de supprimer toutes les festivités qui pourraient faire concurrence aux meetings et dissuader la population de s'y rendre. Pourtant, la municipalité de Béziers, qui n'a pas semblé soutenir avec un grand enthousiasme les viticulteurs le 12 mai, se refusant même à pavoiser la mairie ce jour-là, maintient pour le dimanche 19 mai la corrida et le concours international de musique. Elle oppose un ferme refus à la délégation qui lui demande de revenir sur sa décision. Le 16 mai, sous la pression d'une importante manifestation, la municipalité cède mais la discussion engagée sur la demande de subsides pour le déplacement s'envenime. Des échauffourées éclatent avec la police. La municipalité démissionne. Les portes de l'hôtel de ville sont enfoncées et les manifestants tentent d'incendier le bâtiment ; ils sont dispersés par plusieurs pelotons de chasseurs et une compagnie du 17^{ème} régiment d'infanterie.

Le 19 mai, à Perpignan, plus de 170 000 personnes se massent sur les allées des Platanes et les journaux parisiens sont en admiration pour le calme et la puissance dont ont fait preuve les manifestants : « Je ne crois pas que, dans l'histoire, on trouve l'exemple d'une manifestation aussi puissante que celle dont Perpignan fut hier le théâtre. Elle fut imposante par le nombre... ; elle est respectable et juste par le but qu'elle poursuit et la cause qu'elle défend ; elle rencontre l'unanime sympathie de l'opinion en France, car ces centaines de milliers de voix réclament de la justice et du pain ». Dans leurs discours, Albert comme Ferroul reprennent les mêmes thématiques. Mais si Marcelin Albert appelant à l'union de tous, au-delà des haines et des intérêts particuliers, joue toujours les pacificateurs, Ernest Ferroul insiste sur l'opposition Nord/Midi, rappelant le mépris culturel dans lequel les méridionaux sont tenus et qui s'exprime dans les propos prêtés à Joseph Caillaux, ministre des Finances, au sujet du « battage » que font les gens du Midi.



Emile Suchon, maire de Béziers
(A.D. Aude, 15 Dv 11/120)



La mairie de Béziers gardée militairement
après les émeutes du 16 mai 1907. (A. D. Aude, 13 Dv 1/26)

Premiers incidents



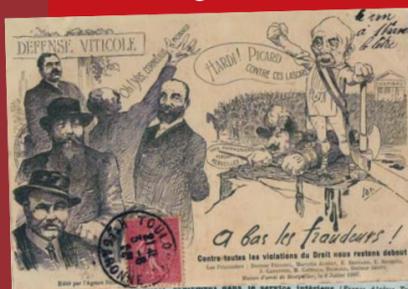
Meeting de Perpignan, 19 mai 1907. (A. D. Aude, 13 Dv 1/41)

La carte postale, témoignage et construction d'un mythe

Née outre-Rhin dans les années 1870, la carte postale, en France, ne comporte d'illustration qu'à partir des années 1887 ; encore ne s'agit-il alors que de simples vignettes. C'est seulement en 1903 que l'illustration prend la place qu'on lui connaît à l'heure actuelle, occupant désormais toute une face. La carte postale se développe grâce à la phototypie, technique d'impression à plat utilisant les propriétés de la gélatine bichromatée. Ce procédé, s'il peut faire l'objet d'une exploitation industrielle, peut également être pratiqué par un artisan photographe. Editées en grand nombre, couvrant toutes les manifestations à partir du 5 mai à Narbonne et popularisant les leaders tels que Marcelin Albert et Ernest Ferroul, les cartes postales ont certainement contribué à faire connaître le mouvement de 1907 au delà des limites du Midi viticole.

L'impact de ces clichés photographiques est indiscutable.

Imprimées en nombre, envoyées au loin, les cartes postales ne transmettent pas seulement des messages d'amitié ou d'amour ; elles sont également un facteur de diffusion d'idées. Sans aucun doute, le Comité d'Argeliers eut pleine conscience de l'usage qui pouvait en être fait en matière de communication. Bien qu'il ne reste que peu d'archives de cet organisme, on peut légitimement penser que le Comité d'Argeliers passa commande d'un certain nombre de cartes postales (célébrant notamment Marcelin Albert) pour promouvoir sa cause ou augmenter ses ressources financières.



(A. D. Aude, 13 Dv 1/256 et 317)

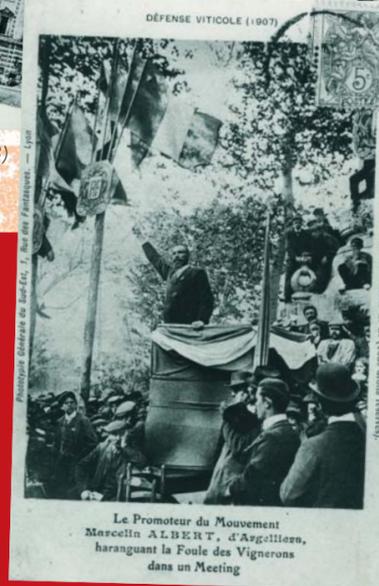
(A. D. Aude, 13 Dv 1/125 et 303)

Dans la multitude des cartes postales recensées pour la révolte de 1907,

on peut distinguer trois grandes catégories : la première est consacrée aux événements (photographies des manifestations ; des conséquences des affrontements à Narbonne, Perpignan ou Béziers ; de la mutinerie du 17e ; de l'occupation militaire du Midi ; des obsèques des victimes de Narbonne) ; la deuxième exalte les héros du mouvement viticole

(portraits d'Albert et de Ferroul, seuls, à la tribune ou au milieu des manifestants) ; la troisième catégorie enfin est constituée de gravures, dessins et caricatures évoquant souvent de manière satirique le combat des viticulteurs contre le gouvernement, stigmatisant le fraudeur leur ennemi, traitant avec férocité Clemenceau le responsable de la répression.

L'intérêt historique de ces images ne peut être mis en doute : témoignage irremplaçable sur le déroulement des cortèges, la mise vestimentaire des participants, les décors des villes et l'agencement des tribunes, l'attitude des orateurs, etc. ; manifestation de la construction d'un mythe avec ses héros, ses martyrs, ses ennemis et ses valeurs. Il faut toutefois garder toujours à l'esprit que la photographie, réalisée dans les conditions techniques des prises de vue de l'époque (matériel encombrant, manque de sensibilité des émulsions, nécessité de temps de pose, etc.), ne saurait refléter complètement la réalité et que la mise en scène l'emporte parfois sur la spontanéité.



Carte envoyée par la nièce de Gaston Pagès, tué le 20 juin à Narbonne (A. D. Aude, 15 Dv 5/5 et 6)



Collection Roger Bouscarle, Narbonne

Henri Sallis est sans aucun doute un des photographes qui a couvert de la manière la plus complète les événements viticoles. Né le 16 mars 1867, il est le fils d'Isidore Sallis, employé de bureau, et de Mathilde Guittard. Il s'installe comme horloger-bijoutier à Narbonne. Après le décès prématuré de son frère, passionné de photographie, il pratique cet art et en fait son métier. La qualité technique et artistique des clichés photographiques qu'il réalise en 1907 le fait remarquer de la presse parisienne pour laquelle il effectue de nombreux reportages (en particulier pour *Le Petit Parisien*, *Le Miroir*). Il meurt en 1925.



(A. D. Aude, 13 Dv 1/181)

La carte postale, témoignage et construction d'un mythe

Ernest Ferroul, l'autre homme de 1907

Le dimanche 5 mai 1907, le meeting se tient à Narbonne et le maire socialiste de la ville, Ernest Ferroul, apporte officiellement son soutien aux revendications des vignerons. Si celui-ci a montré dans les débuts, quelques réticences à l'égard du Comité d'Argeliers, il a toujours témoigné de l'intérêt pour les problèmes viticoles et la crise qui secoue le Midi, se souciant plus particulièrement du sort des ouvriers agricoles. Il est présent au congrès organisé par le Comité régional de défense viticole à Béziers le 2 juillet 1905. Maire de Narbonne, il a préparé, avec ses collègues de l'arrondissement, un document imprimé rassemblant les revendications de leurs administrés, mémoire qu'il remet à la commission d'enquête parlementaire le 11 mars 1907.

Ernest Ferroul, né au Mas-Cabardès en 1853, ouvre un cabinet médical à Narbonne en 1879. Dès cette date, il s'intéresse à la politique et devient un militant du mouvement ouvrier. De 1888 à 1894, puis de 1899 à 1902, il est député de l'Aude. Il est maire de Narbonne à diverses reprises : 1891-1892, 1894-1897 et de 1900 à sa mort en 1921.

5 mai 1907 : manifestation à Narbonne (60 000 à 80 000 personnes)

Rassemblant un nombre impressionnant de manifestants, le meeting de Narbonne attire l'attention de la presse nationale. *L'Écho de Paris* parle d'une « affluence énorme, quelque chose comme 60 000 personnes dans une ville de 28 000 habitants ». *Le Petit Journal* dénombre même 80 000 vignerons.



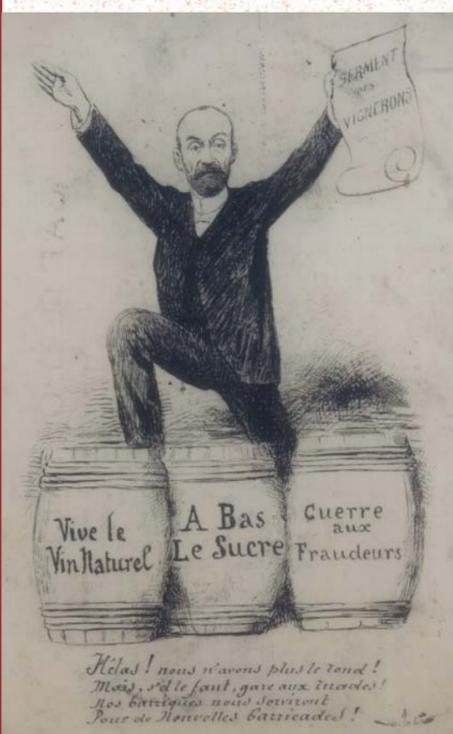
Ernest Ferroul (A. D. Aude, 15 Dv 11/120)



(A. D. Aude, 13 Dv 1/3)



(A. D. Aude, 13 Dv 1/10)



(A. D. Aude, 13 Dv 1/319)

À l'occasion de cette manifestation, les leaders viticoles affirment leur solidarité avec les ouvriers agricoles qui jusque là sont réticents à s'unir avec les propriétaires depuis la répression des grèves de Pouzols et de Cruzy : « M. Ferroul intervient et propose que les 80 000 manifestants présents demandent la libération immédiate des [ouvriers agricoles encore] prisonniers. Cette motion est votée par acclamation ».

À l'issue du meeting, lors de la réunion des comités de défense viticole qui clôt la manifestation, Marcelin Albert prononce ce qu'on a appelé plus tard le « serment des fédérés », référence explicite au serment du Jeu de Paume : « Constitués en Comité de Salut Public pour la défense de la viticulture, nous jurons de nous unir pour la défense viticole, nous la défendrons par tous les moyens. Celui ou ceux qui, par intérêt particulier, par ambition ou par esprit politique, porteraient préjudice à la motion première et par ce fait nous mettraient dans l'impossibilité d'obtenir gain de cause, seront jugés, condamnés et exécutés séance tenante ».

Ernest Ferroul, l'autre homme de 1907

Premiers succès

Le succès des premiers meetings oblige les organisateurs à encadrer davantage le mouvement : concertation préalable avec la municipalité qui doit accueillir la manifestation, choix de terrains vastes pour accueillir la foule de plus en plus nombreuse et dresser les tribunes où se feront les discours, aménagement de parcs pour les charrettes et le cantonnement des chevaux, organisation du parcours des délégations de villages sous le drapeau de leur commune... Par ailleurs, des efforts manifestes de communication sont réalisés pour convaincre l'opinion avec, notamment, la publication d'un journal *Le Tocsin*, organe de la lutte viticole.

21 avril 1907 : manifestation à Capestang dans l'Hérault (5 000 à 15 000 personnes)

C'est la première fois qu'un rassemblement a lieu en dehors du département de l'Aude. Dans cette commune située à proximité d'Argeliers et comptant alors 4 000 habitants, le nombre des manifestants surprend et la presse parisienne s'en fait l'écho. Ce jour-là voit la publication du premier numéro du *Tocsin*. Cet hebdomadaire de 4 pages paraissant le dimanche est un journal de combat, créé par le Comité d'Argeliers pour faire connaître, en dehors de tout parti politique, les idées du mouvement naissant.

Le *Tocsin* connaît une parution éphémère : 22 numéros au total, le dernier est publié le 15 septembre 1907. Si le directeur-gérant du journal est Marcelin Albert (tout au moins jusqu'à l'arrestation des leaders viticoles le 19 juin), deux hommes sont en réalité à l'origine du *Tocsin* : le pharmacien Louis Blanc, fils de propriétaire viticulteur, et Marius Cathala, vigneron aisé.

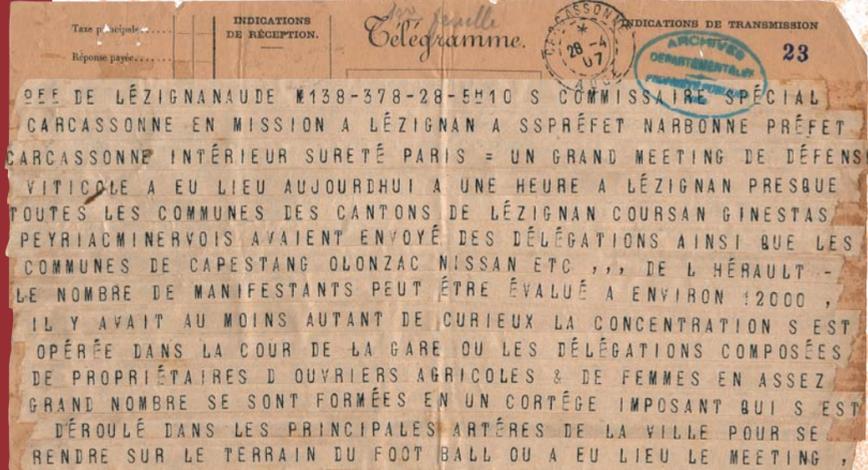
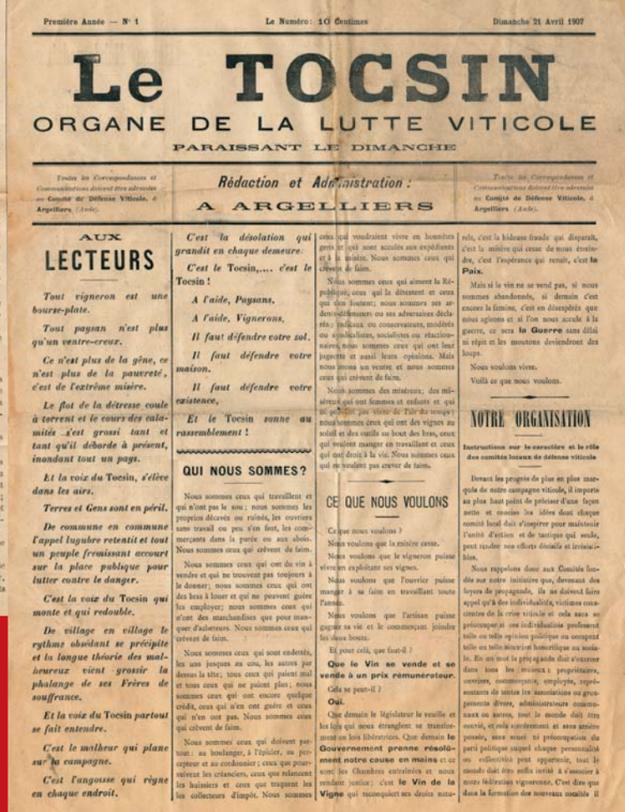
"Notre mouvement n'était pas armé pour la lutte entreprise, car avant peu, il aurait contre lui la presse politique, seule répandue, et qui nous desservirait sans hésitation, dès que les intérêts politiques qu'elle défendait lui paraîtraient menacés par notre action. Pour pallier ce danger, il nous fallait un organe à nous, reflétant exactement notre pensée, indiquant sans déformation aucune nos tendances et nos buts..." (mémoires de Louis Blanc).

Louis Blanc se charge de la rédaction et du contenu du journal. Le titre qu'il lui donne a déjà été utilisé auparavant dans le Narbonnais à deux reprises pour deux hebdomadaires différents, paraissant tous deux le dimanche : l'un est un organe de presse socialiste créé en 1832 (quatre numéros parus du 2 juillet au 6 août 1832) ; l'autre dit « de la démocratie radicale de Narbonne » est publié du 1er février 1891 au 8 mai 1892. On ne peut s'empêcher de penser que ce dernier titre a fortement inspiré le Comité d'Argeliers : même bandeau et même typographie du titre, même présentation des articles, pourvus de titres accrocheurs. Si le journal créé par le Comité d'Argeliers prend modèle sur des périodiques antérieurs, il s'en démarque toutefois par un sens de la communication nettement plus affirmé. La configuration donnée au journal, dès le premier numéro, montre que la rédaction recherche le lectorat le plus large possible. C'est un quatre-pages qui peut facilement se transformer en affiches : les troisième et quatrième pages sont en effet conçues pour pouvoir être placardées dans les lieux publics.



Le *Tocsin*, organe de la démocratie radicale de Narbonne, 1^{er} février 1891 (A. D. Aude, 3 M 442).

Le *Tocsin*, organe de la lutte viticole, 21 avril 1907 (A. D. Aude, 591 Per 1).



Télégramme du commissaire spécial au préfet de l'Aude, 28 avril 1907 (A. D. Aude, 1 M 546).

28 avril 1907 : manifestation à Lézignan (20 000 personnes)

Le meeting de Lézignan est un moment décisif dans l'affirmation du mouvement avec l'adhésion du maire radical de Lézignan, Léon Castel, lieutenant politique d'Albert Sarraut alors sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Les autorités politiques et judiciaires du département voient dans ce soutien un moyen d'éviter que le mouvement né de la crise économique soit récupéré par les partis politiques conservateurs hostiles à la République : « Quelques manifestants sans aucun doute ont eu la pensée dans le principe de profiter du malaise général pour provoquer un mouvement politique contre les institutions actuelles au profit des partis de réaction. Mais leur plan a été déjoué par l'initiative des chefs du parti républicain qui n'ont pas hésité dans les différentes communes à entrer dans le mouvement pour lui conserver un caractère purement économique et autant que possible pacifique » (lettre du procureur de la République à Narbonne au procureur général à Montpellier, 6 mai 1907).

Premiers succès

De dimanche en dimanche

Soucieux de promouvoir dans le département la défense de la viticulture, le Comité d'Argeliers décide de tenir des réunions dans les villages voisins et de convaincre la population de créer à son exemple des comités de défense viticole. Organisés tous les dimanches à partir du 24 mars, ces rassemblements, peu importants dans les débuts, rencontrent un succès grandissant.

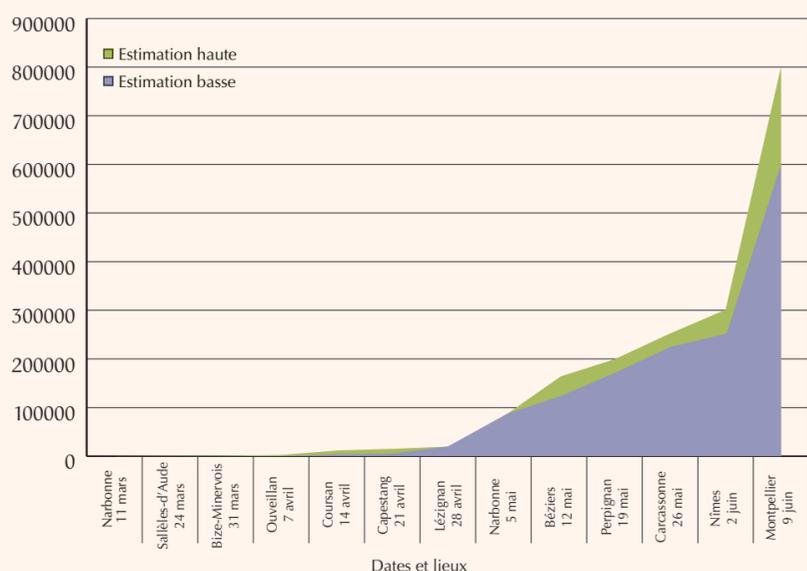
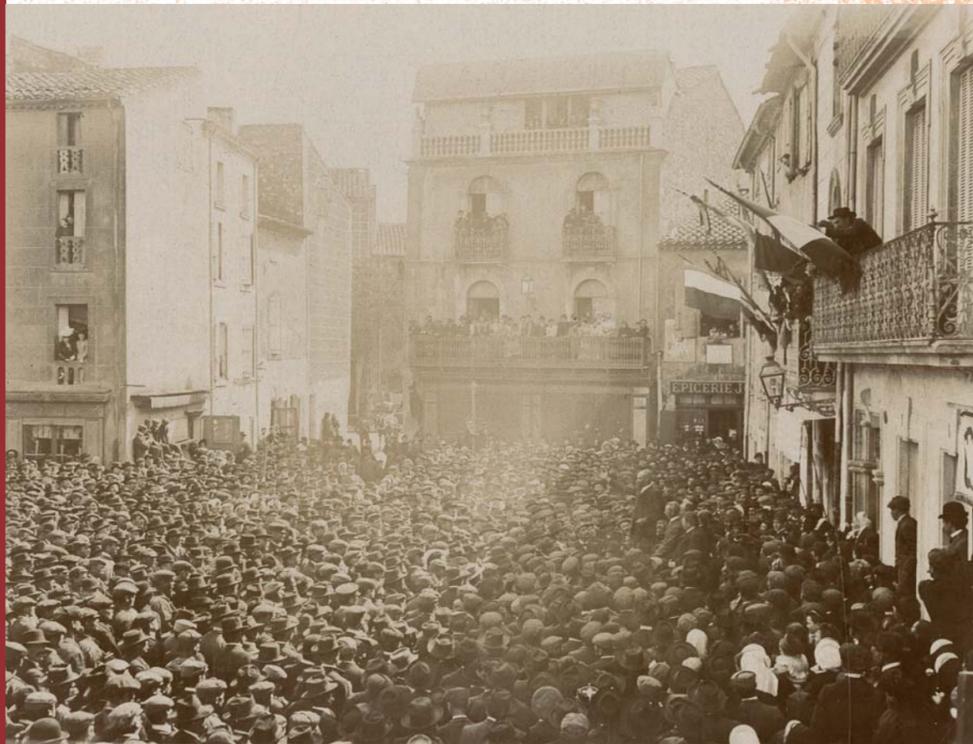
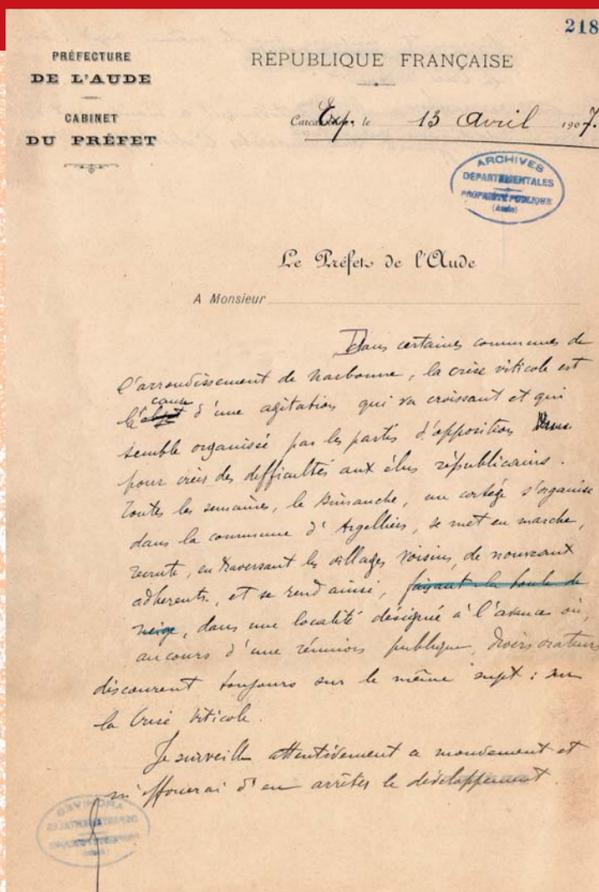
C'est à Sallèles-d'Aude le 24 mars 1907 que se tient la première de ces réunions rassemblant, croit-on savoir, trois cents personnes environ. Le 31 mars, la réunion a lieu à Bize-Minervois. Cette fois l'événement ne passe pas inaperçu et *La Dépêche* lui réserve une demi-colonne. À son arrivée dans le village, la délégation d'Argeliers, composée d'environ 150 personnes, défile avec celle de Sallèles, tambours et clairons en tête. Une fois le comité de Bize constitué, les orateurs se succèdent à la tribune devant plus de 350 personnes (certains iront jusqu'à en dénombrer 600). Marius Ratier, conseiller général radical-socialiste du canton de Ginestas, se déclare solidaire avec le mouvement mais veut rester un « simple soldat dans les rangs de la défense viticole » : « Avec mon nom, la politique pourrait se glisser dans vos rangs et c'est avant tout ce qu'il faut éviter pour arriver à la victoire finale. L'union de tous sans distinction d'opinions sous les plis du drapeau viticole sera le facteur essentiel de cette victoire ».

Le dimanche suivant, le 7 avril, les délégations de Bize, de Sallèles et d'Argeliers, accompagnées d'une partie des populations de ces communes se rendent à Ouveillan. On dénombre de 500 à 2 000 personnes.



Marius Ratier

Evolution des manifestations de 1907

Rapport du Préfet de l'Aude du 13 avril 1907.
(A.D. Aude, 1 M 43)

Le 14 avril, à Coursan, le meeting viticole rassemble de 3 500 à 9 000 personnes. Le déroulement de la manifestation ne diffère guère de celui des rassemblements précédents. Le comité local de défense viticole est constitué. Les discours se succèdent, affirmant la neutralité politique et religieuse du mouvement, dressant « un tableau saisissant et véridique de la situation lamentable faite aux populations méridionales par la crise viticole dont meurt le Midi » et stigmatisant « les fraudeurs qui ont contribué à la ruine du pays ». Les délégués des ouvriers agricoles sont, quant à eux, partagés : la plupart, en dépit des différends qu'ils ont avec les grands propriétaires, se déclarent solidaires du mouvement mais certains refusent de « pactiser avec les patrons ».

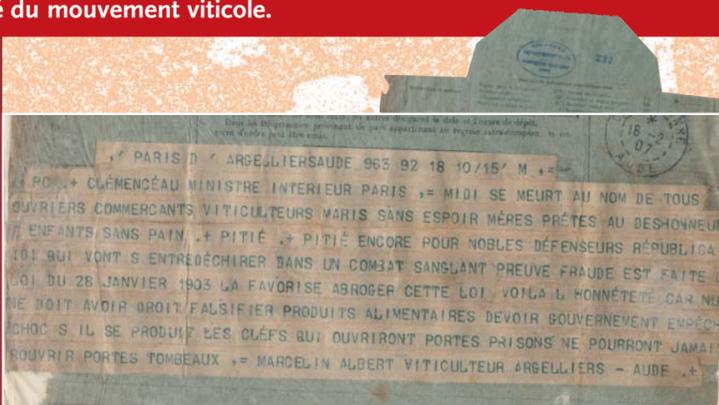
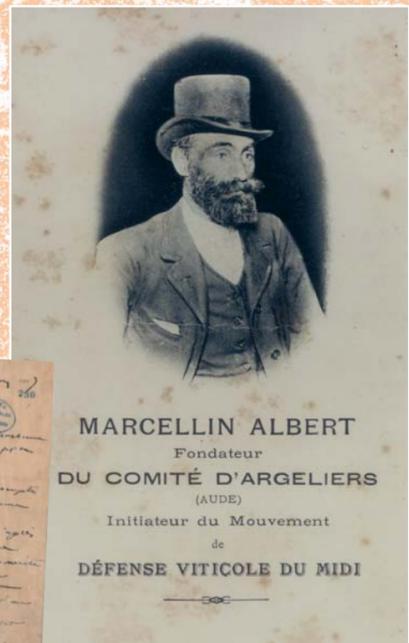
De dimanche en dimanche

Marcelin Albert et le Comité d'Argeliers

En janvier 1907, pour répondre à l'interpellation du gouvernement par des élus du Midi, la Chambre des Députés nomme une commission « chargée de faire une enquête sur la situation de la production, du transport et du commerce des vins, et de proposer les mesures à prendre en vue de remédier à la situation critique de la viticulture ». Présidée par le député de la Gironde, Georges Cazeaux-Cazalet, cette commission parcourt les terroirs producteurs de vin, en France et en Algérie, pour recueillir les avis des institutions et des organismes viticoles, des élus et éventuellement des particuliers qui en feraient la demande.

Les débats parlementaires ont un grand retentissement dans le Midi. Lorsqu'il en a connaissance, le 18 février, Marcelin Albert, un petit propriétaire viticole d'Argeliers, jusqu'ici demeuré dans l'ombre, adresse au Président du Conseil, Georges Clemenceau, un télégramme rédigé dans un style lyrique et passionné.

Petit propriétaire vigneron, comédien amateur, Marcelin Albert (1851-1921) se préoccupe très tôt des problèmes viticoles et, dès 1900, parcourt les villages pour mobiliser la population contre la fraude. Peu considéré dans les débuts, il devient, grâce à ses talents d'orateur et à son charisme, le leader incontesté du mouvement viticole.



Télégramme de Marcelin Albert à Georges Clemenceau, Président du Conseil.
(A.D. Aude, 1 M 557)



Apprenant que la commission d'enquête parlementaire doit passer à Narbonne le 11 mars, Marcelin Albert obtient audience. La délégation d'Argeliers, ceux qu'on allait appeler les 87, obtient l'assurance que des mesures seront prises et drapeau déployé, en entonnant *La Vigneronne*, un chant stigmatisant la fraude et les fraudeurs.

De retour dans leur village, Marcelin Albert et ses amis, désireux de poursuivre leur action, organisent un « bureau de défense viticole » dont le siège est installé dans une pièce attenante à l'ancien café de Marcelin Albert. La présidence du Comité nouvellement formé revient à Marcelin Albert ; parmi les principaux membres on compte Edouard Bourges, Marius Cathala, François Richard, Elie Bernard, Louis Blanc, le docteur Senty, Just Cabannes et Marty de Mirepeisset.



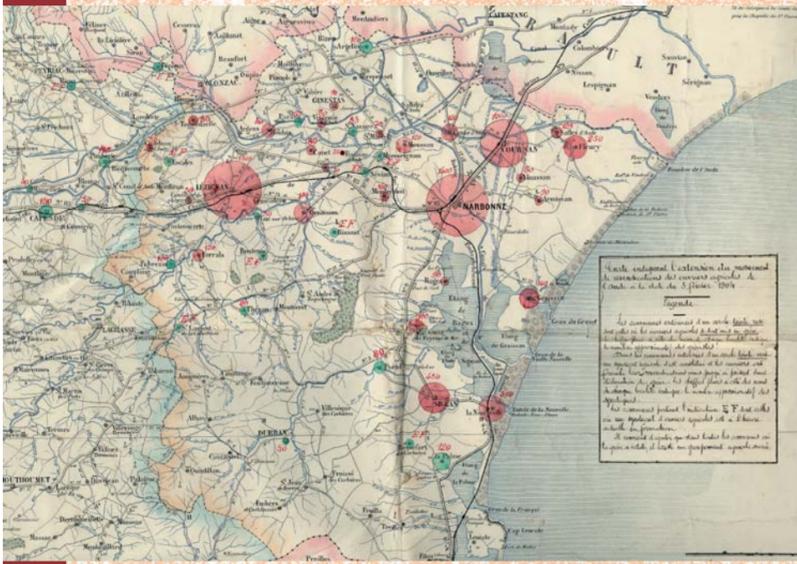
Marius Cathala



Marcelin Albert et le Comité d'Argeliers

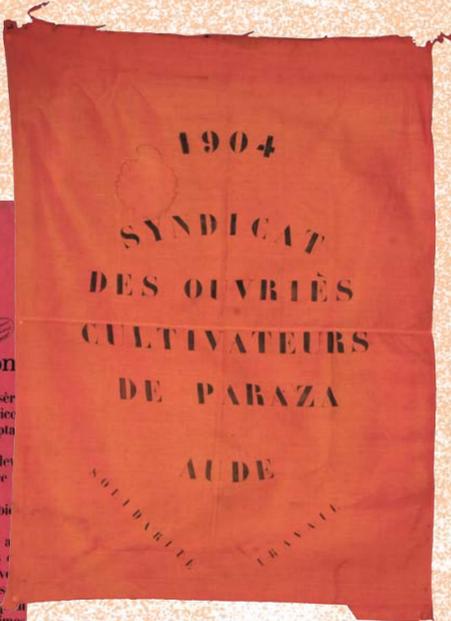
Les ouvriers agricoles face à la crise

En Languedoc, mais surtout dans le Biterrois et le Narbonnais, nombreuses sont les grandes exploitations viticoles. La crise phylloxérique a creusé le fossé entre la grande entreprise, de plus en plus industrialisée et capitaliste, et la petite exploitation familiale qui toutefois se maintient. En 1891 dans l'Aude, la population agricole compte 214 371 personnes dont 51 697 domestiques. Avant la crise, lorsque le vin se vend bien, les ouvriers obtiennent différents avantages et des salaires plus élevés (jusqu'à 5 francs par jour). Mais la baisse des cours du vin en 1901 et 1902 a de graves répercussions sur leur niveau de vie : salaire journalier réduit de moitié (2 francs 25 en été ; 1 franc 75 en hiver), diminution du nombre des journées de travail (les propriétaires ne faisant plus effectuer que les travaux absolument indispensables à la survie des vignes).



Carte indiquant l'extension des grèves des ouvriers agricoles en Narbonnais à la date du 3 février 1904 (A. D. Aude, 15 M 121)

Drapeau du Syndicat des ouvriers cultivateurs de Paraza, 1904 (Collections du CIRDOC à Béziers, 15 Dv 25/1)



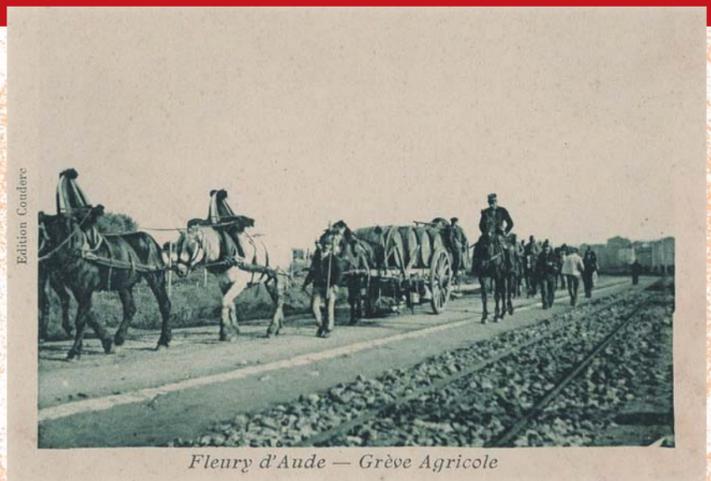
Appel à la grève générale, 1904 (A. D. Aude, 15 M 120)



En 1903, le relèvement des cours des vins, dû à de mauvaises récoltes, n'entraîne aucune hausse des salaires. Les ouvriers agricoles réclament des augmentations et se mettent en grève : le 4 mai 1903, 95 ouvriers de Peyriac-de-Mer ne reprennent le travail qu'après avoir obtenu gain de cause. Ce mouvement isolé est suivi d'une vague de grèves qui s'échelonnent de novembre 1903 à mars 1905 et touchent les départements de l'Aude, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le Gard. Ce mouvement est à son paroxysme en janvier 1904 : on dénombre 5 055 grévistes le 10 janvier, 6 021 le 12 janvier. Les cantons les plus touchés sont ceux Coursan, Narbonne et Sigean dans l'Aude. Ces grèves sont organisées et bien suivies. Dans la plupart des cas, il s'agit d'obtenir une augmentation des salaires et une réduction du temps de travail. La grève s'arrête dès que satisfaction a été obtenue ; les échecs sont très rares. Le syndicalisme agricole, qui commence à s'organiser dans l'Aude dès 1892 et se structure dans les années 1900-1903, joue un rôle indiscutable dans la réussite de ces mouvements. Les municipalités apportent souvent leur soutien, accordant des distributions de pain et de légumes. Le patronat de la vigne se trouve rapidement isolé, d'autant que le parti radical, qui inspire la politique du gouvernement, considère ces grèves avec bienveillance.

Dans ce contexte, les conditions de travail des ouvriers agricoles s'améliorent : désormais, il y a peu de localités où la journée de travail dépasse 8 heures ; les salaires ont augmenté. Les répercussions idéologiques et politiques ne sont pas non plus négligeables : le syndicalisme agricole gagne du terrain. En août 1903, se crée à Béziers la Fédération des Travailleurs Agricoles du Midi, qui s'affilie à la C.G.T. Constituée à l'origine de 42 syndicats et de 3000 adhérents, elle compte, en août 1904, 113 syndicats et 15 000 membres. A cette date, la Fédération lance un mot d'ordre de grève générale : malgré les succès des derniers conflits sociaux, trop de disparités subsistent dans la région ; en outre, les propriétaires cherchent à revenir sur les concessions faites. De fait, la grève n'intervient véritablement qu'à la fin du mois de novembre. En dépit d'une forte mobilisation (22 communes de l'Aude concernées, plus de 4500 grévistes dans le département), le mouvement ne remporte pas de réels succès : le gouvernement fait intervenir l'armée, la presse radicale se montre réservée et les résultats obtenus sont très relatifs (quelques avantages nouveaux, maintien des conditions de travail obtenues en 1903). Les affrontements de 1904 divisent le monde viticole. La fracture entre ouvriers et propriétaires semble irréductible.

Le 20 novembre 1904, le Syndicat professionnel agricole de Béziers organise un congrès viticole régional afin d'étudier les mesures à prendre pour résoudre la crise. A cette occasion, des appels à l'union entre ouvriers et propriétaires sont lancés. Un Comité régional de défense viticole est créé pour prolonger l'action du congrès. Au cours du premier semestre 1905, les députés du Midi soumettent à la Chambre différentes propositions de lois, demandant notamment la suppression absolue du sucrage. La quasi-totalité de ces demandes est rejetée par une majorité hostile aux viticulteurs du Midi. La déception est grande. Le 2 juillet 1905, le Comité régional de défense viticole tient un meeting de protestation à Béziers qui n'a guère de suite, faute d'accord sur les actions à mener. Les conflits sociaux opposant propriétaires et ouvriers perdurent, se déroulant souvent dans un climat plus que tendu. En août 1905, le troisième congrès de la Fédération des Travailleurs agricoles du Midi, mécontent des prises de position patronales, décide que les syndicats ouvriers "doivent se désintéresser absolument du mouvement patronal de défense viticole".



Fleury-d'Aude, grève agricole : convoi transportant du vin escorté par des militaires, déb. XX^e s. (A.D. Aude, 14 Dv 1/1)

Les ouvriers agricoles face à la crise

Midi se meurt

En 1900, le vignoble audois s'est relevé de la crise phylloxérique qui l'avait fortement éprouvé dans les années 1886-1890 : il couvre 134 000 hectares et produit désormais 6 millions d'hectolitres. Or, cette année-là, l'hectolitre de vin se vend seulement 7 francs alors qu'on pouvait en obtenir 25 francs les années précédentes. La crise est là, plus grave même que la précédente. Mais si tous s'accordent pour la juger alarmante, les avis divergent sur l'identification des causes de mévente et sur les mesures à prendre pour la juguler.

C'est sous le Premier Empire que le vignoble audois commence à se développer. L'essor de la viticulture est particulièrement sensible dans le Narbonnais où la superficie des vignes est multipliée par trois entre 1800 et 1850. La mise en place du réseau ferroviaire est un facteur de développement : le vignoble audois représente en 1878 plus de 142 000 hectares (dont plus de 70 000 ha dans le Narbonnais). Source de profits considérables, la vigne est devenue « l'unique culture et l'unique industrie du Narbonnais... » et, désormais, la vie de la population du département dépend, pour une large part, de la bonne santé de cette activité économique.



Sulfatage à Moux, déb. XX^e s. (Conseil général de la Haute-Garonne, Archives départementales, 26 Fi 11 TP 907)

Femmes sarclant la vigne à Sallèles-d'Aude (A.D. Aude, F° 6°/673)

Les importations de vin ont augmenté.

La moyenne annuelle des importations passe de 403 000 hl pour la période 1870-1875 à 10 768 000 hl entre 1885 et 1890. Le vin provient surtout d'Italie et d'Espagne. Le gouvernement peut intervenir pour protéger la production nationale en modifiant les tarifs douaniers, ce qu'il ne manque pas de faire à partir du moment où le vignoble français s'est reconstitué. De 1901 à 1907, les importations diminuent de façon sensible. Mais à ce moment-là, il faut compter avec l'arrivée des vins algériens sur le marché : en 1885-1890, le gouvernement a encouragé l'extension du vignoble en Algérie pour suppléer à la forte réduction de la production française. Entre 1886 et 1893, sa production double, jusqu'à atteindre 4 millions d'hl, au moment même où le vignoble méridional retrouve, et dépasse, le niveau qu'il avait avant le phylloxéra. Cette concurrence est d'autant plus dangereuse que, grâce à leur faible coût de production et à leur degré élevé (13 à 14°), les vins algériens permettent au négoce de développer la pratique des coupages avec les vins médiocres, accroissant encore la surproduction et l'effondrement des cours.

Caricature publiée dans Le Télégramme, 24 juin 1907 (A. D. Aude, 512 Per 1)



Publicité de la maison Gerbaud à Narbonne, 1878 (A.D. Aude, 3 J 995)



Production viticole et prix du vin en France et dans le Midi 1881-1911

Années	France (production en millions d'hl)	Midi : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales (production en millions d'hl)	Aude (superficie en milliers d'ha)	Aude (production en millions d'hl)	Prix moyen dans l'Aude de l'hectolitre de vin en francs
1881	38,6	12,3	157	6,8	43
1886	30,4	6,6	148	2,4	16
1891	30,2	10,5	101	2,7	25
1896	44,0	15,0	119	3,6	18
1899	46,8	24,3	131	5,3	19
1900	68,5	24,2	134	6,3	7
1901	60,1	17,2	121	5,1	7
1902	42,3	16,3	128	4,5	16
1903	35,2	12,4	126	3,2	18
1904	68,9	26,8	131	7,9	5
1905	57,9	21,7	131	5,3	4
1906	52,2	16,2	129	4,1	5
1907	66,1	30,5	120	8,4	11

Tableau dressé d'après les annuaires statistiques.

La surproduction est,

sans aucun doute, une des causes principales de la mévente. Alors qu'en 1892-1899, la production annuelle moyenne des quatre départements méridionaux est de 15-16 millions d'hectolitres, elle avoisine en 1900-1909 les 21 millions (la production moyenne annuelle française est alors de 56 millions, soit plus du double des années précédentes). Pour faire face à l'augmentation des dépenses qu'ils ont dû faire pour surmonter la crise phylloxérique (remplacement des plants français par des plants américains, recours à des traitements plus fréquents sur les nouveaux cépages moins résistants aux maladies), les viticulteurs se sont lancés dans la course aux rendements (autour de 45 hl à l'ha dans l'Aude). Dans le même temps, on constate une baisse du degré moyen : dans la plaine de Narbonne (aramons), le vin titre 6° à 8° tandis que, dans le Carcassonnais, on atteint 9° à 10° au maximum (aramons et carignans).

La fabrication de vins artificiels s'est développée dans les années 1880-1890 pour pallier l'insuffisance des récoltes naturelles. Mais vins artificiels (vins de sucre, vins de raisins secs) et piquettes (boissons provenant de l'épuisement des marcs par l'eau, sans addition de sucre, permises uniquement pour la consommation familiale) ont rarement dépassé 5 % de la production nationale.



Pancartes de Gaja-et-Villedieu (Mairie de Gaja-et-Villedieu)

La fraude,

évoquée dès les premiers signes de la crise, est peu à peu tenue pour la seule explication valable et les vignerons, lors des meetings du printemps 1907, tiennent les fraudeurs pour seuls responsables de la mévente. Certes, la fraude existe et les archives judiciaires en témoignent (vin de sucre fabriqué sans déclaration, vin fabriqué à partir de raisins secs qui n'ont pas acquitté les taxes dues, mouillage, vente de piquette, etc.) mais, faute d'études systématiques, il est difficile d'en évaluer la réelle portée. Quelle qu'en soit l'origine, la chute des cours du vin frappe cruellement les départements méridionaux où la monoculture de la vigne s'est imposée et la population met tous ses espoirs dans le gouvernement et les parlementaires pour résoudre la crise.

Midi se meurt

Chronologie



1886 :
Le phylloxéra a détruit dans l'Aude 100 000 ha, soit les deux tiers du vignoble. La production de vin n'est plus que de 2,4 millions d'hectolitres.



1903 :
Remontée temporaire des cours du vin (18 francs l'hectolitre) sans répercussion sur les salaires. En novembre, les ouvriers agricoles se mettent en grève dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Janvier 1905 :
À la suite du congrès viticole régional réuni à Béziers, création d'un Comité régional de défense viticole du Midi, ayant pour objectif d'obtenir la mise en œuvre des mesures préconisées par le congrès pour résoudre la crise (lutte contre la fraude et contre la concurrence des vins algériens, encouragement à la consommation).

2 juillet 1905 :
Meeting organisé aux arènes de Béziers pour protester contre l'échec des propositions de lois faites par les députés du Midi pour juguler la crise.

1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906

1878 :
Le phylloxéra, un insecte qui provoque la pourriture des ceps, atteint le département de l'Aude dont le vignoble s'étend alors sur 142 600 ha et produit 4 millions d'hectolitres.



1900 :
Le remplacement des plants français par des plants américains résistants au phylloxéra et plus productifs, la concurrence des vins algériens et étrangers, des récoltes abondantes conduisent à la surproduction. L'Aude met sur le marché 6,3 millions d'hectolitres. Le prix de l'hectolitre tombe à 7 francs, alors que l'année précédente il était de 19 francs.



1904 :
Poursuite et intensification des grèves des ouvriers agricoles. Nouvelle chute des cours du vin (5 francs l'hectolitre).

1906
Le cours des vins se maintient à 5 francs l'hectolitre.

Année 1907

janvier
février
mars
avril
mai
juin
juillet
août
septembre
octobre
novembre
décembre

Janvier 1907
Interpellation du gouvernement par les députés du Midi et débat parlementaire sur la fraude. Le 23 janvier est créée une Commission d'enquête parlementaire sur la situation critique de la viticulture.



11 mars 1907
87 vigneron d'Argeliers, avec à leur tête Marcelin Albert, sont recrus à Narbonne par la Commission d'enquête parlementaire. Ils décident de donner une suite à leur mouvement de revendication.

24 mars 1907
Réunion organisée à Sallèles-d'Aude (300 personnes), à l'initiative du "bureau de défense viticole" qui s'est formé à Argeliers.

31 mars 1907
Meeting à Bize-Minervois (600 pers.).

15 juillet 1907
Loi concernant le mouillage, la circulation des vins et le régime des spiritueux.

2 août 1907
Mise en liberté provisoire des membres du Comité d'Argeliers et d'Ernest Ferroul.



15 septembre 1907
Parution du dernier numéro du Tocsin.

22 septembre 1907
Fondation de la "Confédération générale des Vignerons du Midi".

5 octobre 1907
La Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Montpellier renvoie 89 inculpés devant la Cour d'Assises de l'Hérault.



7 avril 1907
Meeting à Ouveillan (1 000 personnes).

14 avril 1907
Meeting à Coursan (5 000 à 10 000 personnes).

17 avril 1907
Création par 11 communes de l'Aude et de l'Hérault de Comités de défense viticole.

21 avril 1907
Meeting à Capestang (5 000 à 15 000 personnes). Parution du premier numéro du Tocsin, organe de la lutte viticole.

28 avril 1907
Meeting à Lézignan (20 000 personnes).



18 février 1907
Télégramme envoyé à Clemenceau par Marcelin Albert, demandant l'abrogation de la loi du 28 janvier 1903 sur les sucres.

5 mai 1907
Meeting à Narbonne (80 000 pers.). Ernest Ferroul, maire socialiste de Narbonne, adhère au mouvement.

12 mai 1907
Meeting à Béziers (120 à 160 000 personnes). Un ultimatum est lancé au gouvernement : la grève de l'impôt et la démission des municipalités seront décrétées si aucune mesure n'est prise d'ici le 10 juin pour soutenir le cours du vin.

19 mai 1907
Meeting à Perpignan (170 à 180 000 personnes).

26 mai 1907
Meeting à Carcassonne (220 à 250 000 personnes).



2 juin 1907
Meeting à Nîmes (250 à 300 000 pers.).

9 juin 1907
Meeting à Montpellier (600 à 800 000 pers.).

10 juin 1907
Le Comité d'Argeliers lance l'ordre de grève de l'impôt et de démission des municipalités.

14 juin 1907
Le mouvement de démissions s'étend rapidement : 630 municipalités démissionnaires (246 dans l'Aude, 258 dans l'Hérault, 102 dans les Pyrénées-Orientales, 24 dans le Gard).

15 juin 1907
Décision de constituer des fédérations départementales qui formeront une confédération générale.

17 juin 1907
Dispositions prises par le gouvernement d'arrêter les principaux leaders viticoles.

19 juin 1907
Arrestation des membres du comité d'Argeliers (à l'exception de Marcelin Albert) et du docteur Ernest Ferroul.

Dans la soirée, attaque de la sous-préfecture de Narbonne et charge de cuirassiers sur le boulevard Gambetta : 1 mort et plusieurs dizaines de blessés.

20 juin 1907
Manifestations à Narbonne : la troupe tire sur la foule massée devant la mairie (4 morts et une dizaine de blessés dont l'un succombe le lendemain). Attaque et incendie de la préfecture de Perpignan. Émeute à Montpellier. Mutinerie à Agde du 17^e régiment d'infanterie de ligne qui marche sur Béziers.

21 juin 1907
Incidents à Paulhan et à Montpellier. Les mutins du 17^e, parvenus en début de matinée à Béziers, se soumettent en fin de journée sur la promesse qu'il n'y aura pas de sanctions individuelles. Obsèques à Narbonne de trois des victimes des fusillades.

23 juin 1907
Clemenceau reçoit Marcelin Albert.

26 juin 1907
Marcelin Albert se constitue prisonnier à Montpellier.

29 juin 1907
Loi contre la fraude, tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage.



6 décembre 1907
La Cour de Cassation rejette le pourvoi en cassation fait par les inculpés et ordonne le renvoi de l'affaire devant la Cour d'Assises de la Yonne.

10 avril 1908
Loi d'amnistie générale pour les événements du Midi.



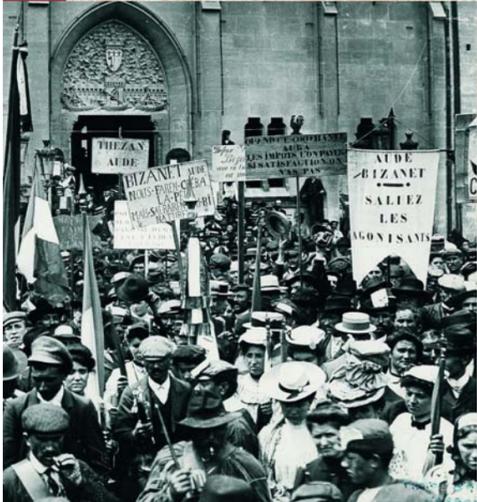
Chronologie

1907 dans la mémoire collective

Très tôt, la mémoire collective s'est emparée du mouvement viticole de 1907, l'élevant rapidement au rang de mythe.

Les manifestations de 1907,

rassemblements pacifiques immenses réunissant dans une même lutte toute la population d'un pays, toutes classes sociales confondues, sont devenues, en Languedoc comme en Roussillon, un idéal, un but à atteindre en cas de crise grave. À diverses reprises, au cours du XX^e siècle, les milieux viticoles se sont fortement inspirés, dans les combats qu'ils ont menés, des luttes de 1907.



À Narbonne en 1907 (A. D. Aude, 13 Dv1/139)

Le 3 mai 1951, à Narbonne,

8 000 viticulteurs répondent à l'appel de leurs syndicats professionnels et manifestent pour obtenir l'assainissement du marché des vins. Le souvenir de 1907 est nettement perceptible, dans les discours comme dans le défilé des syndicats et de leurs sections derrière leurs pancartes respectives.



À Narbonne, en 1951 (A. D. Aude, 13 Dv 1/402 et 404)

À Conilhac-Corbières, le corbillard de la commune sur la RN 113 1971 (A. D. Aude, 15 Dv 22/1)



Au printemps 1971, les vignerons protestent contre la chute des cours des vins. On voit réapparaître alors des thèmes évoqués dans les pancartes de 1907.



Pancarte de Vinassan, 1907 (A. D. Aude, 13 Dv1/263)



Tournage à Narbonne du film d'Alain Quercy « Ces grappes de ma vigne » (A. D. Aude, 13 Dv 1/494 et 499)



La chanson, la littérature, le cinéma et la télévision ont contribué

largement à perpétuer la mémoire des événements. Pour en être convaincu, il suffit d'évoquer les chansons occitanes créées dans les années 1970 (« Langadoc Roge » de Claude Marti ou « Cecilia » d'Yves Rouquette) ; les nombreux romans publiés dès 1925 (date de la parution de *Le Tarramagnou*, œuvre de Lucien Fabre, auteur couronné par le prix Goncourt) jusqu'à nos jours ; les œuvres de fiction comme l'adaptation pour la télévision de l'œuvre de Gaston Baissette « Ces grappes de ma vigne », réalisée par Alain Quercy en 1975 et bien d'autres réalisations (films documentaires, spectacles théâtraux ou musicaux) qui, avec la célébration du centenaire de la révolte, ont vu leur nombre s'accroître considérablement.

1907 dans la mémoire collective

L'apaisement

Si le « congrès interdépartemental des comités communaux de défense viticole », qui se tient le 28 juin 1907 à Argeliers, maintient le mot d'ordre de grève administrative, on note toutefois dès le début de l'été des signes de détente. Certes, ni la loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus de sucrage promulguée le 29 juin 1907, ni celle votée en complément le 15 juillet 1907 ne donnent entière satisfaction. Toutefois les mesures prises conduisent à l'apaisement et peu à peu les municipalités retirent leur démission. La constitution de la Confédération Générale des Vignerons le 22 septembre 1907 chargée de défendre les intérêts économiques et agricoles des vignerons et de lutter contre la fraude donne aux viticulteurs du Midi de nouvelles armes pour lutter contre la crise.

Le 29 juin 1907, est promulguée la loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus de sucrage. Cette loi institue la déclaration de récolte (tous les ans, on doit déclarer à la mairie la superficie des vignes, la quantité du vin produit et celle des stocks antérieurs, le volume de vendanges fraîches, la quantité de moûts expédiés), le contrôle des ventes et achats de moûts et de vendanges fraîches, l'interdiction de fabrication et de vente de produits œnologiques de composition secrète ou indéterminée, une surtaxe sur le sucre employé à la chaptalisation, la limitation de l'emploi du sucre pour la fabrication de vin de sucre, la déclaration des ventes de sucre supérieures à 25 kilos. La loi permet en outre aux syndicats créés pour la défense des intérêts généraux de l'agriculture ou de la viticulture de se porter partie civile dans les cas de fraudes.



Le 5 juillet 1907, le Comité d'Argeliers, après avoir organisé un référendum auprès des différents comités de défense viticole, maintient ses positions. La loi ne satisfait pas toutes les revendications viticoles. Le Comité réclame des mesures complémentaires : suppression du droit de transaction accordé à la Régie en matière de falsification, inscription du degré par le négociant sur tous les titres de mouvement, octroi aux unions d'associations ou de syndicats d'avoir dans toute la France des agents assermentés chargés de déceler la fraude, interdiction de la vente des vins non loyaux, dénaturation des sucres destinés au bétail, réduction et unification des tarifs de transport, application de toutes les lois viticoles à l'Algérie. En attendant le Comité déconseille le retrait des démissions. Un nouveau projet de loi renforçant la loi du 29 juin est déposé devant le Parlement. Promulguée le 15 juillet 1907, la nouvelle loi soumet à vérification par la régie les achats des marchands de vins en gros subsistant à l'intérieur de Paris ; par ailleurs, les mouvements des eaux-de-vie et d'alcools seront soumis à un contrôle plus strict. Le Comité d'Argeliers est amèrement déçu.

Toutefois, en dépit des recommandations du Comité d'Argeliers, dès le début du mois de juillet, les retraits de démissions par les municipalités ont commencé. Leur nombre augmente au cours de l'été, en août après la libération des leaders viticoles, puis en septembre après le retrait des troupes d'occupation. Pour sortir de la crise, les autorités politiques se montrent conciliants à l'égard des contribuables, consentant dès le 31 août 1907 à d'importantes remises d'impôts.

Le 22 septembre 1907, est officiellement constituée à Narbonne la Confédération Générale des Vignerons. Ce nouvel organisme, voulu par le Comité d'Argeliers qui cherche de cette manière à institutionnaliser les comités de défense viticole, a pour objet de défendre les intérêts économiques et agricoles des syndicats professionnels de vignerons et de lutter contre la fraude. Est élu président de la Confédération Ernest Ferroul ; le secrétaire général est Marius Cathala, d'Argeliers. Marcelin Albert en est absent : il faut dire que déconsidéré par sa visite à Clemenceau, il a démissionné du Comité d'Argeliers dès sa sortie de prison et n'a plus aucune influence au sein du mouvement viticole. Les ouvriers agricoles, partagés sur leur adhésion, hésitent, se refusant à envisager une alliance avec les patrons autre que temporaire ; dès l'été 1908, la plupart d'entre eux prennent leurs distances.

La législation sur la fraude et l'action de la C. G. V. ne suffisent pas à résoudre la crise viticole. Durant les années 1908-1909, les prix stagnent toujours aux alentours de 10 à 12 francs l'hectolitre et on doit attendre 1910 pour assister à un relèvement des cours significatif : à la suite de mauvaises récoltes, le prix de l'hectolitre atteint 36 francs dans le Midi.



La Confédération Générale des Vignerons à Narbonne, [1907]
(A. D. Aude, 15 Dv 26/48)

Statuts de la Confédération Générale des Vignerons, 1907
(A. D. Aude, 4Z 275)

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES VIGNERONS

STATUTS

TITRE I

Constitution — Siège — Objet — Durée

ART. 1. — Entre les Syndicats Professionnels des Vignerons de Béziers, Montpellier et Narbonne, qui ont adhéré aux présents statuts et ceux qui par la suite, il est formé une Union, conformément à l'art. 5 de la loi du 28 mars 1884 et à la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Cette Union prend le nom de :

Confédération Générale des Vignerons.

Son siège est établi à Narbonne.
Son mandat est illimité ; elle commencera au jour de la déclaration légale de sa constitution.

Le but de l'Union des Syndicats Professionnels des Vignerons en vue de la défense de leurs intérêts économiques et agricoles est :

1^o De poursuivre de tous ses efforts le relèvement du prix des vins jusqu'au niveau où ils deviennent vraiment rémunérateurs pour la propriété.

2^o De coordonner les efforts faits par les Syndicats adhérents pour la répression des fraudes qui se pratiquent sur les vins et de la fabrication artificielle.

3^o De recueillir et répandre les renseignements de nature à éclairer les producteurs et les commerçants sur l'état des récoltes, la situation des marchés viticoles et les existences à la propriété et au commerce.

4^o De propager et de favoriser par tous les moyens en son pouvoir la diffusion et le développement des Sociétés de Crédit mutuel.

5^o De provoquer dans tous les centres viticoles de la France la création de Syndicats régionaux de Vignerons et d'obtenir leur affiliation à la présente Union.

6^o Et d'une manière générale de s'occuper de toutes les questions intéressant le fonctionnement des Syndicats unis.

TITRE II

Composition de l'Union. — Cotisations

ART. 2. — Font partie de l'Union les Syndicats Professionnels des Vignerons de Béziers, Carcassonne, Montpellier et Narbonne.

Peuvent y être admis les Syndicats de Vignerons qui seront ultérieurement constitués dans d'autres régions.

L'apaisement

Réprimer, juger et punir

Fort du soutien de la Chambre des Députés, le gouvernement a recours à la force armée pour réprimer ce qu'il considère être un début d'insurrection. Dans le même temps, il attend des autorités judiciaires qu'elles punissent de manière exemplaire toutes les contraventions à la loi, de quelque nature qu'elles soient.

Persuadé que la situation peut conduire au renversement des institutions en place,

le gouvernement organise méthodiquement l'occupation militaire du Midi. De la fin du printemps au début de l'été 1907, ce ne sont pas moins de 27 régiments (16 d'infanterie et 11 de cavalerie, soit 25 000 fantassins et 8 000 à 8 500 cavaliers) qui sont envoyés dans le Midi. À la date du 22 juin 1907, 5 régiments d'infanterie, 3 régiments de cavalerie et 800 gendarmes occupent Narbonne où sont appliquées les mesures rigoureuses de l'état de siège. Des secteurs de surveillance sont mis en place à Argeliers, à Coursan pour la garde de la voie ferrée de Narbonne à Nissan, à Villedaigne et Névian pour la garde de la voie ferrée de Narbonne à Lézignan. Hostile dans les débuts, la population marque nettement sa défiance à l'égard des troupes d'occupation et se livre à des actes de résistance passive (insultes, refus de se soumettre aux réquisitions). Toutefois, le commerce local profite de la présence des militaires et peu à peu la situation se détend. Très tôt, les autorités locales considèrent que cette occupation militaire massive pourrait être allégée sans aucun risque pour la sécurité de l'État, d'autant que les conditions de cantonnement sont souvent précaires. À partir du mois d'août, le gouvernement procède au retrait progressif des forces armées mais le retour à la situation normale se fait lentement.



Cantonement de militaires dans l'Aude, été 1907 (A. D. Aude, 13 Dv 1/230)



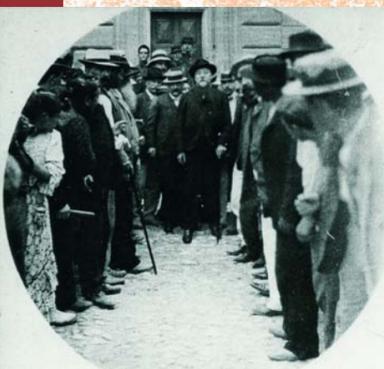
Caricatures dessinées sur des pièces de procédures, 1905 (A. D. Aude, 3 U 4/507)



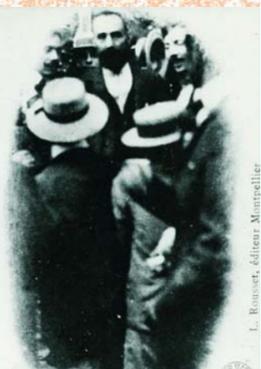
Le ministère de la Justice insiste pour qu'en plus des poursuites menées contre les leaders viticoles, les tribunaux conduisent des instructions contre les auteurs des délits commis dans le cadre des manifestations viticoles et des événements qui ont suivi. Le Garde des Sceaux s'émeut du peu de résultats obtenus par le tribunal de Narbonne, notamment dans l'attentat de Coursan et l'incendie de la sous-préfecture. Le procureur s'en explique en invoquant le manque de coopération de la police locale et de la population qui s'obstinent à dire ne pas avoir reconnu les auteurs des délits. Le 2 août 1907, la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Montpellier statue positivement sur la requête de mise en liberté provisoire formulée par Ferroul et les membres du Comité d'Argeliers. Les détenus sortent de prison dans l'après-midi.

Le 5 octobre, la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Montpellier prononce la jonction des différentes procédures conduites dans son ressort et relatives aux événements viticoles ; elle renvoie 89 inculpés devant la Cour d'Assises de l'Hérault. Les inculpations peuvent être regroupées en deux catégories : celles qui sont en relation avec la grève administrative mise en œuvre le 10 juin ; celles qui touchent aux différents incidents et faits de violence qui ont pu se produire au moment des manifestations. Ferroul et les membres du Comité d'Argeliers se pourvoient en cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Montpellier. Le 6 décembre 1907, la Cour de Cassation rejette le pourvoi et, sur la demande du procureur général de Montpellier, ordonne le renvoi de l'affaire, « pour cause tant de suspicion légitime que de sûreté publique », devant la Cour d'assises d'un autre département, la Vienne. En février 1908, la Cour d'Assises de Poitiers doit juger les 89 inculpés dans l'affaire des troubles du Midi. De fait le procès n'a pas lieu. Le 17 mars, le gouvernement dépose un projet de loi d'amnistie, loi qui est promulguée le 10 avril 1908.

Seuls ont comparu en justice, le 20 février 1908, devant la Cour d'Assises de la Seine, 12 membres du bureau confédéral de la C. G. T., poursuivis pour l'affiche « Gouvernement d'assassins » diffusée au lendemain des fusillades de juin à Narbonne. Les débats durent trois jours et se terminent par un acquittement général.



MM. FERROUL et BOURGES
Acclamés à la sortie de la Maison d'arrêt



M. MARCELIN ALBERT
Interviewé à sa sortie de l'isolement

(A. D. Aude, 13 Dv 1/258)

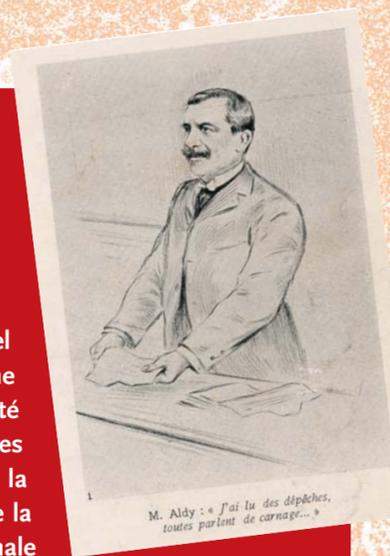
Réprimer, juger et punir

Clemenceau face à l'opinion

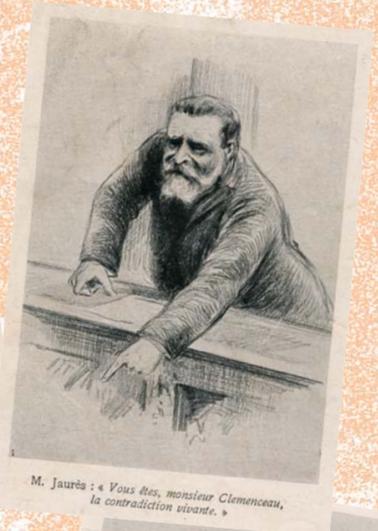
Si la matinée du 19 juin se passe dans un calme relatif, l'arrestation de Ferroul a provoqué à Narbonne une vive émotion. D'importantes forces de l'ordre ont été déployées dans la ville et la sous-préfecture, comme tous les édifices susceptibles d'être visés par des manifestations, a été mise sous protection. Dans l'après-midi, de nombreux habitants des villages voisins arrivent en ville et la tension monte peu à peu.

Le 21 juin 1907, Clemenceau rend compte à la Chambre des Députés des mesures d'ordre et de répression qui ont été prises dans le Midi

qu'il justifie en insistant sur le caractère insurrectionnel qu'ont pris les manifestations et sur la mutinerie du 17ème régiment d'infanterie. La discussion est vive ; la légitimité du gouvernement est mise en cause. Mais à l'issue des débats, par 327 voix contre 223, la Chambre vote la confiance au gouvernement « pour assurer le respect de la loi et hâter la pacification du pays ». La presse nationale s'émeut des événements. Le 22 juin, L'Humanité, le journal de Jaurès, consacre sa une aux événements de Narbonne, s'indignant du vote de la Chambre des Députés : « Majorité d'assassins. La Chambre acquitte les Massacreurs du Midi ». Le Comité confédéral de la C.G.T. diffuse largement une affiche intitulée « Gouvernement d'assassins », mettant violemment en cause Clemenceau et appelant la classe ouvrière à exprimer sa solidarité aux paysans du Midi. Les autorités publiques exercent une surveillance rigoureuse et font systématiquement enlever par la gendarmerie ces affiches qu'on a pu voir apposées à Argeliers, à Fleury, à Sigean, à Bizanet et à Ornaisons. Le 28 juin 1907, le gouvernement est l'objet de nouvelles interpellations sur sa politique dans le Midi. La Chambre lui renouvelle la confiance par 323 voix contre 233.



M. Aldy : « J'ai lu des dépêches, toutes parlent de carnage... »



M. Jaurès : « Vous êtes, monsieur Clemenceau, la contradiction vivante. »

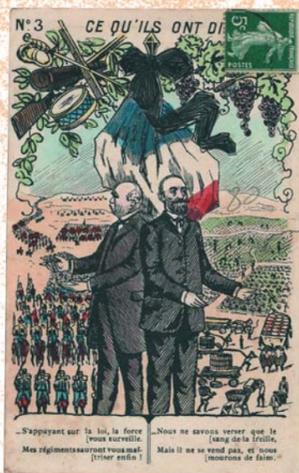


M. Clemenceau : « Je vous dois la vérité ; je ne vous cacherai rien. »

L'interpellation du gouvernement à la Chambre des Députés le 21 juin 1907, extrait de L'Illustration, 29 juin 1907 (A. D. Aude, 15 Dv 11/155) : Félix Aldy, Jean Jaurès et Georges Clemenceau.



N° 1 Prends ton large, malade ! Ici que viens-tu faire ? Mon nom seul forcera la consigne sévère, Je suis le chef des guesus, qu'on a mis hors la loi, Va dire à Clemenceau qu'Albert est devant lui.



N° 3 -S'exprimant sur la loi, la force (vous surveille). Mes régiments sauront vous empêcher d'être arrêté ! -Nous ne savons venir que la (sang de la trahison). Mais il ne se rend pas, et nous (montrons de la force).



N° 2 Prends donc un siège Albert, c'est moi qui t'en ai. Je ne suis pas aussi méchant que t'en fais croire, Je veux des vigoureux exécuter tous les vœux, Quitte à les fuir...aliger, plus tard si je le peus.



N° 4 Qui, mon vieux Marcelin, retourne vers Narbonne. Dis bien à tous les guesus que ce qui me chérisse, C'est surtout leur point de refuser l'impôt ! Comment me paiera-t-on à moi, s'il faut dédier ?

La visite de Marcelin Albert à Clemenceau, juin 1907 (A. D. Aude, 14 Dv 1/87-90)

Ayant échappé à l'arrestation, Marcelin Albert décide d'aller à Paris pour forcer « le gouvernement à réfléchir aux conséquences de ses procédés d'intimidation ». Le 19 juin, travesti, il prend le train pour Paris en gare de Castelnaudary. Il veut se faire arrêter au Palais-Bourbon mais n'obtient pas du député de l'Aude, Félix Aldy, qu'il l'introduise à la Chambre des Députés. Albert décide alors de se faire arrêter dans le bureau du président du Conseil. Le matin du 23 juin, il est reçu par Clemenceau qui l'accuse d'être à l'origine des troubles du Midi et d'avoir fait le jeu des forces réactionnaires contre la République. Marcelin Albert dépeint la « profonde détresse » du Midi et reproche à Clemenceau de l'avoir méconnue ; profondément ému, il ne peut retenir ses larmes. Finalement, Clemenceau parvient à convaincre Albert d'aller se constituer prisonnier à Montpellier et de réunir les maires pour les persuader de rentrer dans la légalité. En échange, le président du Conseil promet l'apaisement et la répression des fraudes. Il rédige un sauf-conduit pour Albert qui, alors, s'aperçoit qu'il n'a pas de quoi payer son billet de retour. Clemenceau lui propose un billet de cent francs que Marcelin Albert lui rembourse, une fois arrivé à Argeliers. Accueilli chaleureusement à Argeliers, Albert réunit les maires le 25 juin et devant 4 000 personnes, il fait part de la proposition du gouvernement : l'apaisement en échange du retour à la légalité. La majorité s'y refuse. Le 26 juin Marcelin Albert se constitue prisonnier à Montpellier. La relation de l'entrevue faite à la presse par Clemenceau, et notamment le récit des larmes versées et du prêt du billet de cent francs, discrédite Marcelin Albert. Les membres du Comité d'Argeliers considèrent la visite à Clemenceau « comme humiliante pour la viticulture ». Certains même voient en lui un traître et ses compagnons à la prison de Montpellier le tiennent à l'écart.



UN COUP DE THEATRE. — MARCELIN ALBERT CHEZ M. CLEMENCEAU

Le Petit Journal, 7 juillet 1907.

Clemenceau face à l'opinion

Deuil et révolte

Dès l'annonce de la fusillade, la consternation est immense dans la ville de Narbonne mais aussi dans les départements voisins où la nouvelle se propage rapidement, provoquant incidents et émeutes.

En l'honneur de leurs morts, les Narbonnais élèvent dès le 20 juin, sur les lieux mêmes où sont tombées les victimes, de petits monuments commémoratifs, des tumuli faits de quelques pierres, de couronnes et de gerbes de fleurs, sur lesquels ils viennent se recueillir régulièrement jusqu'à la fin de l'été. L'après-midi du 21 juin, les obsèques de trois des victimes (C. Bourrel, L. Ramon et L. Maigneu) sont célébrées à Narbonne sans incident. Plus de 10 000 personnes suivent le convoi tandis que 20 000 autres sont massées sur les trottoirs. Le 22 juin au matin, H. Rouquier est enterré à Ouveillan tandis que Gaston Pagès est inhumé dans son village, à Bages. Le 23 juin, Félix Aldy, député de Narbonne, arrivé de Paris, se rend à l'hôpital où il visite blessés civils et militaires ; il assiste aux obsèques civiles d'Elie Danjard, décédé la veille.

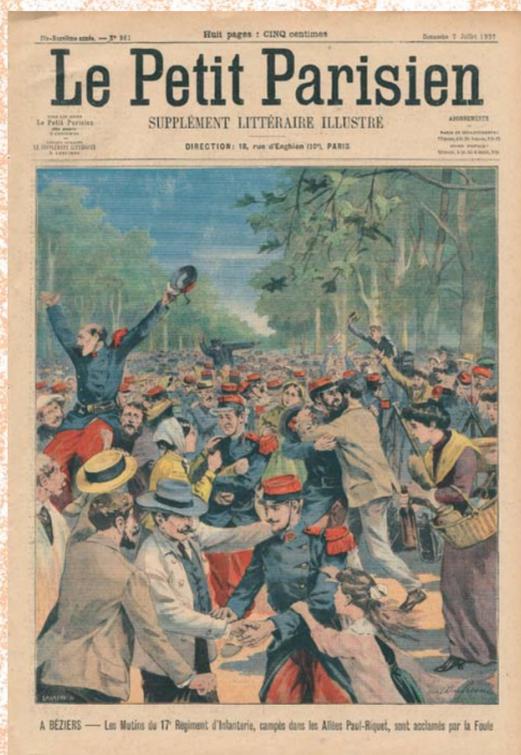
Tumulus dressé en l'honneur d'Elie Danjard sur la place de l'hôtel de ville à Narbonne (A. D. Aude, 13 Dv 1/163)

Funérailles des victimes des fusillades, 21 juin 1907 (A. D. Aude, 13 Dv 1/192)

À Perpignan, le 20 juin, dès 20 heures, une foule de 150 à 200 personnes indignées par les événements de Narbonne se rassemble devant la préfecture. Celle-ci, insuffisamment protégée, est investie par les manifestants. Le feu éclate en divers endroits et gagne rapidement le bureau puis les appartements du préfet. Les troupes demandées en renfort tardent à intervenir et c'est seulement vers 22 heures 30 qu'ils peuvent délivrer le préfet et sa famille, réfugiés sur le toit pour échapper aux flammes. Les émeutiers sont dispersés sans effusion de sang. À Montpellier, le même soir, des incidents sérieux mettent aux prises manifestants et forces armées.



La préfecture de Perpignan incendiée.
Extrait de L'illustration, 29 juin 1907 (A. D. Aude, 15 Dv 11/152)



A BÉZIERS — Les Mutins du 17^e Régiment d'Infanterie, campés dans les Allées Paul-Riquet, sont accueillis par la Foule

Dans la nuit du 20 au 21 juin,

à l'annonce des fusillades de Narbonne, les hommes du 17^{ème} régiment d'infanterie, que les autorités militaires ont déplacé de Béziers à Agde par crainte qu'il ne fraternise avec la population, redoutent qu'on ait massacré leurs parents et amis ; la rumeur court qu'à Béziers le 81^{ème} aurait tiré sur la foule. Il faut savoir que le recrutement régional des régiments stationnés dans le Midi est toujours un souci d'inquiétude pour les autorités lorsqu'elles souhaitent leur faire assurer le maintien de l'ordre. Aux environs de minuit, plus de 500 hommes inquiets pour leur famille se mutinent et partent pour Béziers. La cartouchière de la caserne Mirabel à Agde a été pillée, des fusils volés. Parvenus à Béziers vers 5 heures du matin, ils s'installent sur les allées Paul Riquet où de nombreux civils et militaires s'efforcent de leur faire regagner leur caserne. Sur la foi d'une promesse que l'armée ne pratiquera aucune sanction individuelle, les mutins se soumettent et, le matin du 22 juin, repartent de Béziers pour Agde sans aucun incident. Dans la nuit du 23 au 24 juin, le 17^{ème} est envoyé à Gap, puis de là à Gafsa (en Tunisie) où il arrive le 29 juin. La discipline y est plus dure que dans un bataillon ordinaire. Toutefois, il ne s'agit en aucune manière d'un bagne militaire et, si les mutins ont souffert du climat éprouvant et de l'éloignement, ils ont été traités, si on s'en rapporte à leurs témoignages, avec humanité par le commandant Vilarem. Au terme de leur service militaire, les hommes sont normalement libérés, sans aucune prolongation de service. Revenus à la vie civile, ils sont accueillis en héros dans le Midi. La plupart ont fait la première guerre mondiale, où, contrairement à une légende tenace, ils n'ont pas été davantage exposés au feu que d'autres soldats. Exaltant l'attitude des soldats languedociens, mettant la crosse en l'air par solidarité avec leurs frères en révolte, les discours de la gauche syndicaliste et socialiste ont largement contribué à faire de cette mutinerie un événement mythique que les chansons ont popularisé, qu'il s'agisse du célèbre *Gloire au 17^{ème}* de Montéhus ou des chants plus récents de Claude Marti.

Les mutins du 17^e régiment d'infanterie à Béziers, Le Petit Parisien du 7 juillet 1907 (A. D. Aude, 15 Dv 14/32)

Deuil et révolte

Journées tragiques à Narbonne

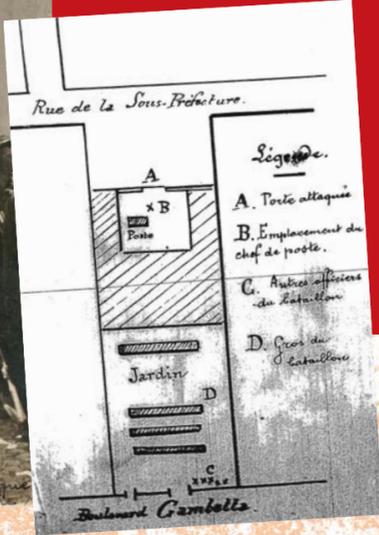
L'arrestation de Ferroul provoque à Narbonne une vive émotion. D'importantes forces de l'ordre sont déployées dans la ville et la sous-préfecture, comme tous les édifices susceptibles d'être visés par des manifestations, est mise sous protection. La matinée du 19 juin se passe dans un calme relatif mais, dans l'après-midi, de nombreux habitants des villages voisins arrivent en ville et la tension monte peu à peu.

La sous-préfecture, vers 8 heures du soir, est attaquée

par des manifestants (1 500 si on en croit les rapports officiels). « Armés de poutres, leviers, pavés, munis de pétrole, les manifestants cherchent à démolir puis à incendier les deux portes d'entrée de la sous-préfecture, en particulier le grand portail ». Le capitaine de gendarmerie Delrieu prend le commandement et, espérant l'envoi de renforts, décide d'assurer la défense en maintenant les troupes dont il dispose dans l'intérieur de la sous-préfecture (une partie dans le jardin du côté du boulevard Gambetta, une partie dans la cour d'honneur, derrière le portail). Par téléphone, le sous-préfet a fait prévenir le détachement de gendarmerie cantonné à proximité. Vers 8 h 45, un groupe de 15 gendarmes parvient à percer la foule massée devant la sous-préfecture et affronte la « trentaine d'individus armés de gourdins » qui se tiennent devant le portail en flammes. Ceux-ci se défendent « à coups de pierre et à coups de bâton ». Il est procédé alors à deux arrestations ; plusieurs gendarmes sont blessés.

Plan du siège de la sous-préfecture de Narbonne, 19 juin 1907 (d'après Arch. nat., F7/12 920)

La porte de la sous-préfecture de Narbonne après l'assaut (A. D. Aude, 15 Dv 11/80)



Dans le même temps, les cuirassiers chargent

sur le boulevard ; plus de 300 coups de feu sont tirés. L'intervention du 10^{ème} régiment de cuirassiers se fait dans une grande confusion, d'autant que l'obscurité règne à la suite de l'extinction de l'électricité et du bris des lampes par les émeutiers. Les affrontements meurtriers durent environ une heure. Les cuirassiers reçoivent des projectiles de toutes sortes : pavés, pierres, briques, tessons de bouteille (destinés à empêcher la progression des chevaux). Des chevaux s'affolent, jetant à bas leurs cavaliers. Une fusillade éclate à la hauteur du bar Paincoul, faisant un mort, Louis Ramon, ancien secrétaire de la Bourse du travail, et plusieurs blessés dont la fille de Louis Ramon, âgée de 22 ans. Au cours de la même charge, un jeune garçon de 15 ans, Victor Grangé, est grièvement atteint.



Le bar Paincoul à Narbonne avec l'indication des impacts de balles (A. D. Aude, 14 Dv 1/63)
Victor Grangé, blessé lors de la fusillade du 19 juin 1907 (A. D. Aude, 13 Dv 1/146)

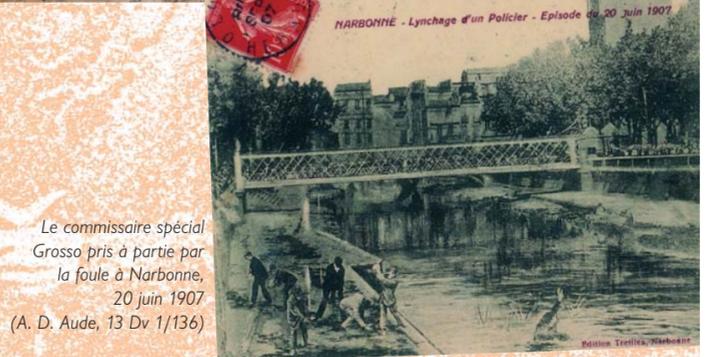
Point blanc au-dessous de l'Omoplate et au-dessus de l'incision endroit par où est entrée la balle

Point noir au-dessous de la Clavicule endroit par où est sortie la balle



Opération de la Fleurotomie, pratiquée par le Dr Denoy

La fusillade sur la place de l'hôtel de ville à Narbonne, 20 juin 1907 (A. D. Aude, 13 Dv 1/141)



Le commissaire spécial Grosso pris à partie par la foule à Narbonne, 20 juin 1907 (A. D. Aude, 13 Dv 1/136)

Le 20 juin au matin, à Narbonne,

la colère de la population est grande. A diverses reprises, malgré les appels au calme lancés par le Comité de défense viticole de la ville, la foule s'en prend aux cuirassiers. Dans l'après-midi, le préfet de l'Aude, voulant se renseigner sur l'état d'esprit de la population, envoie des commissaires spéciaux de police parcourir la ville. Arrivés sur la promenade des Barques, ils sont reconnus et poursuivis par des personnes qui les menacent de mort et crient « A l'eau les moucharhs ». Trois d'entre eux parviennent à s'échapper. Mais l'agent de la sûreté parisienne, Grosso, est roué de coups, poursuivi et jeté dans le canal. Secouru, il est conduit à l'hôtel de ville pour y être mis à l'abri. Là les versions divergent, les rapports militaires invoquant la légitime défense pour justifier la fusillade. Le préfet fait valoir que la foule a alors « poursuivi le cortège des sauveteurs qui précipitaient leur course vers la mairie et a tiré des coups de revolver dans la direction de l'agent Grosso et sur le piquet d'infanterie auprès duquel il allait trouver son salut au seuil de l'hôtel de ville ». Dans ces conditions, les soldats, se voyant menacés, ouvrent le feu de leur propre initiative. Les officiers ont le plus grand mal à faire cesser le feu immédiatement. Quatre personnes sont tuées : Henri Rouquier, originaire de Castelnau-de-Brassac (Tarn), domestique à Coursan, âgé de 25 ans ; Léon Maigneau, natif de Creil (Oise), âgé de 42 ans, cultivateur à Bages ; Gaston Pagès, né à Peyriac-Minervo, demeurant à Bages, âgé de 18 ans ; Cécile Bourrel, née à Rouvenac, domestique à Cuxac-d'Aude, âgée de 22 ans. Elie Danjard, employé de commerce de Narbonne, âgé de 46 ans, grièvement blessé, décède le surlendemain. Les agents de la police locale sont beaucoup moins favorables à la version officielle donnée par les autorités militaires : la foule n'était pas menaçante et les soldats ont manqué de sang-froid, tirant sans sommations.

Journées tragiques à Narbonne

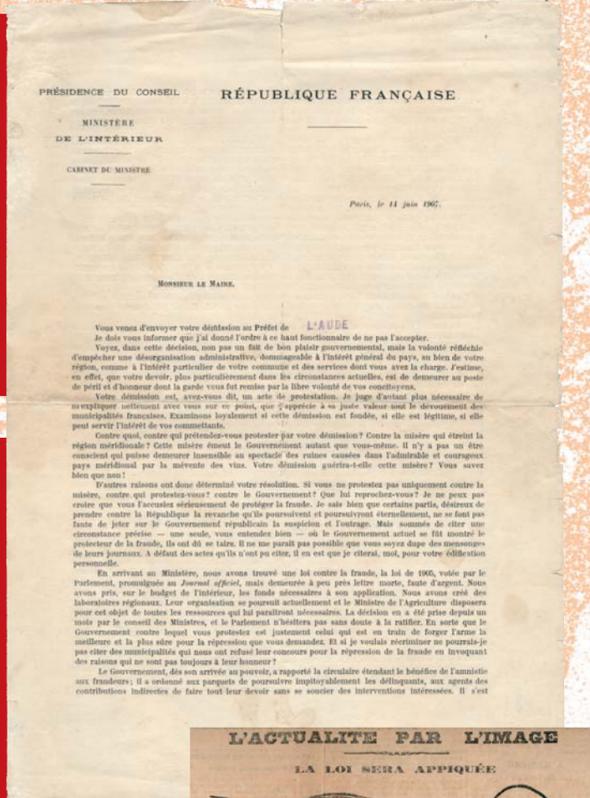
Force restera à la loi

Face à la désobéissance civile et à la désorganisation administrative, le président du Conseil et ministre de l'Intérieur Georges Clemenceau adresse, le 14 juin 1907, une lettre circulaire aux maires démissionnaires, leur demandant de revenir sur leur décision. Après avoir longuement développé les arguments qu'il juge susceptibles de convaincre, Clemenceau termine sa lettre par la menace. Face à un mouvement qui franchirait les limites de l'inacceptable, il sera intransigeant et sans faiblesse : "... quoi qu'il arrive, force restera à la Loi". L'attitude de fermeté de Clemenceau surprend Marcelin Albert qui espérait la venue du président du Conseil dans le Midi. Sous le coup de l'émotion et de la colère, il télégraphie rapidement une réponse à Paris : "Nous n'avons plus d'ordres à recevoir de vous. J'engage les municipalités à se conformer à cette décision". Dans l'Aude, 61 maires renvoient au préfet de l'Aude la lettre que Clemenceau leur a envoyée. L'affrontement est inéluctable.

Le 17 juin 1907, malgré les interventions de Félix Aldy, député socialiste de l'Aude, et de Jean Jaurès qui appellent à la conciliation, la Chambre des Députés se refuse à désavouer les mesures répressives décidées par le gouvernement. Les leaders du mouvement viticole vont être arrêtés et jugés. D'importantes forces armées sont envoyées dans le Midi pour éviter tout désordre. Des incidents éclatent : sabotages à Coursan, barricades dressées le 18 juin à Narbonne. Ferroul appelle au calme. Des hommes et des femmes se rassemblent à Narbonne, aux abords de la maison de Ferroul, et dans le village d'Argeliers, bien décidés à empêcher les arrestations. Celles-ci ont lieu le 19 juin, aux toutes premières heures de la matinée.

Trois des membres du Comité d'Argeliers

(le docteur Senty, Just Cabannes et Edouard Bourges ; échappent à l'arrestation Elie Bernard, François Richard, Marius Cathala et Marcelin Albert qui s'est caché dans le clocher de l'église pour éviter des incidents) sont arrêtés, non sans difficultés. Un des trois détachements de gendarmerie ne peut arriver jusqu'à Argeliers à la suite de la rupture du pont de Ventenac-d'Aude et des barricades qui l'entourent. Quant aux habitants d'Argeliers, soutenus par des manifestants venus en grand nombre, certains n'hésitent pas à se coucher en travers de la route pour empêcher les chevaux d'avancer, d'autres se livrent à des violences sur les commissaires et inspecteurs de la Sûreté.



Cuirassiers à cheval à Narbonne (A. D. Aude, 13 Dv 1/217)

Lettre de Georges Clemenceau aux maires du Midi démissionnaires (A. D. Aude, 1 M 590)

"La Loi sera appliquée" Caricature extraite de : Le Télégramme, 8 juillet 1907 (A. D. Aude, 512 Per 1)



— La force urine la loi!



LES TROUBLES DU MIDI NARBONNE — 4 heures du matin — Arrestation du D^r Ferroul



Transfert d'Ernest Ferroul après son arrestation (A. D. Aude, 15 Dv 9/1)

Arrestation d'Ernest Ferroul à Narbonne, 19 juin 1907 (A. D. Aude, 13 Dv 1/133)

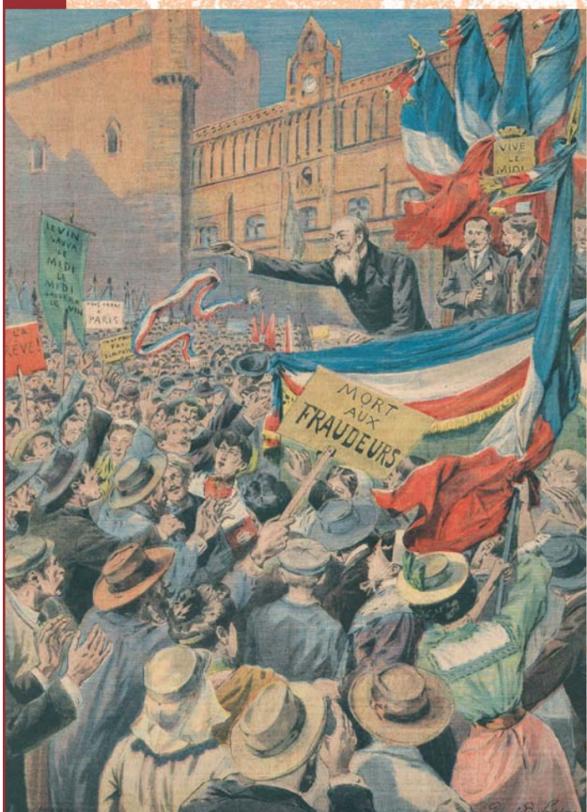
Au même moment, à 4 heures 20, on procède à l'arrestation d'Ernest Ferroul

sous la protection de deux compagnies d'infanterie, de deux escadrons de cavalerie et de vingt gendarmes. Une foule nombreuse est massée autour de la maison du docteur Ferroul. Le commissaire spécial chargé de l'arrestation souligne que « cette foule avait été portée à un degré extraordinaire de surexcitation par les harangues enflammées que M. Ferroul lui lançait de son balcon. Le docteur paraissait recommander le calme à ses auditeurs mais la façon dont il le faisait, en nous couvrant d'outrages, avait comme résultat unique de rendre notre mission plus difficile ». Ernest Ferroul toutefois se laisse arrêter sans faire aucune difficulté, exigeant néanmoins que la capote de la voiture qui l'emmène soit baissée, ce qui lui vaut, tout au long de son parcours dans la ville, « des acclamations frénétiques ». Quelques personnes cherchent à empêcher les soldats d'avancer, se couchant même parfois en travers de la route. La voiture est dégagée par un escadron de cuirassiers, sabre au clair. Les prisonniers sont conduits à la gare de Villedaigne d'où des trains spéciaux les mènent jusqu'à Montpellier où, le lendemain, les rejoignent Cathala, Bernard et Richard qui viennent se constituer prisonniers.

Force restera à la loi

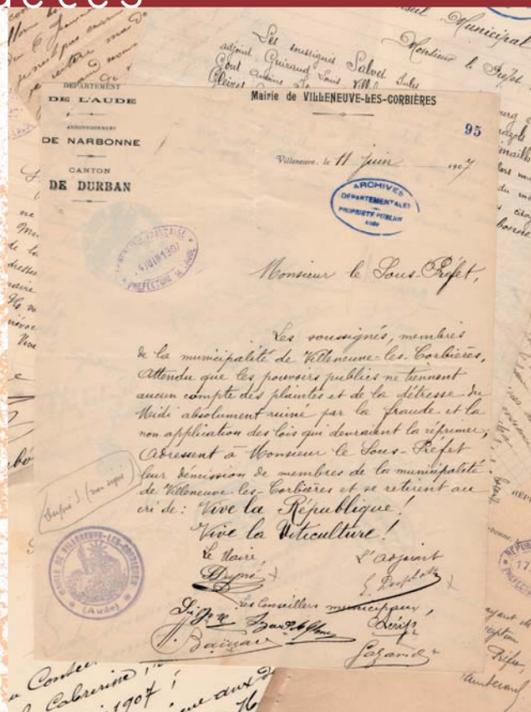
De la parole aux actes

Dès le 10 juin, le Comité d'Argeliers invite les « fédérés » à ne plus payer l'impôt direct et toutes les municipalités à adresser dans les trois jours, par lettre recommandée, au préfet de leur département, une démission collective. C'est l'entrée dans la désobéissance civile, revendiquée et assumée délibérément par les élus méridionaux qui lancent ainsi un véritable défi au gouvernement.



Démission d'Ernest Ferroul à Narbonne, 10 juin 1907 (extrait de : Le Petit Parisien, 30 juin 1907)

Démission de la municipalité de Villeneuve-les-Corbières, 11 juin 1907 (A. D. Aude, 1 M 588)



Aussitôt, les lettres de démission arrivent en masse

sur le bureau des préfets des départements concernés. Au total, à la fin du mois de juin, 258 municipalités héraultaises ont démissionné (soit 76 % du total) tandis que, dans l'Aude, ce pourcentage se monte à plus de 60 % (sur un total de 439 communes, 266 conseils municipaux ont démissionné en entier et 14 en partie). Dans les Pyrénées-Orientales, cette proportion tombe en dessous de la moitié (44 %), alors que le Gard, pourtant largement viticole, ne compte que 24 démissions (7 %). Des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement envoient également leur démission au préfet de l'Aude. Dans les communes où les maires se montrent récalcitrants, les membres des comités de défense viticole n'hésitent pas à faire pression. Généralement assez brèves, les lettres de démission ont un contenu assez similaire : les maires donnent les raisons de leur action (permanence des fraudes, inefficacité du Parlement qui n'a voté aucune mesure susceptible d'enrayer la fraude, indifférence de celui-ci à la misère du Midi). La plupart proclament leur attachement à la République et à ses valeurs.

À l'exemple de Narbonne où le 10 juin

Ernest Ferroul a mis en scène sa démission dans une cérémonie publique sur la place de l'hôtel de ville, remplaçant, en signe de deuil, le drapeau tricolore par un voile de crêpe noir, les démissions des municipalités s'accompagne, dans nombre de communes, de tout un cérémonial symbolique. Les annonces sont faites le plus souvent au son du tambour et du clairon et généralement suivies d'un défilé avec pancartes, bannières et drapeaux. À Castelnau d'Aude, l'écharpe municipale et le sceau de la mairie sont enfermés dans l'urne électorale qui est scellée en présence de tous les spectateurs. A Capendu, les clés de la mairie sont envoyées à la préfecture sous pli recommandé. Dans cette commune, comme à Villegly, à Villesèque-des-Corbières, à Fabrezan ou à Portel-des-Corbières, les écharpes tricolores des maires sont brûlées solennellement sur la place publique. Enfin, les portes des mairies sont murées à Sigean, à Portel et à Fraisse-des-Corbières où la cloison de plâtre entourée d'un bandeau noir est ornée de l'inscription suivante, offerte à tous : "Ici, tout le monde impôt paiera quand vin naturel se vendra et la mairie se rouvrira".

Bien entendu, la suspension de toute activité municipale dans les communes démissionnaires a de sérieuses répercussions sur la vie administrative et quotidienne : le fonctionnement des justices de paix cantonales, installées le plus souvent dans les mairies ou dans des locaux annexes, est notablement perturbé mais c'est surtout l'arrêt de la tenue des registres d'état civil qui suscite le plus d'inquiétudes chez les autorités publiques.

LAURAGUËL (AUDE)

1907

L'IMPÔT ET LE VIGNERON



CRIDÈS PAS TANT

T'AI PAS ENCARO MANGEAT

Pancarte de Lauraguel (Mairie de Lauraguel)

La grève de l'impôt,

contrairement à la démission des municipalités, ne peut être suivie d'un effet immédiat. Pourtant, dans la réalité, le mouvement de contestation fiscale est déjà bien présent depuis 1905. Les exigences fiscales de l'administration sont de plus en plus insupportables pour des populations dont les conditions de vie sont devenues précaires par suite de la mévente du vin. Les saisies, effectuées par des huissiers aux domiciles des contribuables endettés, ne sont plus tolérées par les villageois qui décident de s'y opposer physiquement (c'est le cas à Coursan le 25 avril 1907). À l'entrée du village de Saint-Jean-de-Barrou, figure ainsi cet avertissement adressé aux visiteurs indésirables : "Percepteurs, huissiers, garnisaires, demi-tour !". Sur les premières maisons d'Embres, c'est l'inscription : "Percepteur, huissier et Cie au large !" qui accueille le visiteur. Plus difficile à apprécier globalement que la démission des municipalités, la grève de l'impôt est destinée, elle aussi, à susciter l'inquiétude du gouvernement qui peut alors craindre un important manque à gagner dans ses recettes fiscales.



L'entrée du village de Saint-Jean-de-Barrou (A. D. Aude, 15 Dv 11/129)

De la parole aux actes

Derniers meetings

A l'approche du 10 juin, date d'expiration de l'ultimatum lancé au gouvernement, la participation aux meetings atteint des proportions impressionnantes. Ce ne sont plus les seuls vigneron, propriétaires ou ouvriers agricoles, qui crient leur colère et leur misère, c'est tout un peuple, commerçants, artisans, employés, membres de professions libérales, qui, pour quelques jours encore dans le cadre de la légalité républicaine, réclame des mesures pour juguler la crise.

2 juin 1907 : manifestation à Nîmes (250 à 300 000 personnes)

Le 2 juin, la manifestation de Nîmes réunit environ 300 000 personnes, chiffre prodigieux si on tient compte de la situation excentrée de la capitale du Gard. La tribune officielle est drapée de rouge, marque perceptible d'une radicalisation du mouvement à forte participation socialiste ce jour-là. Ernest Ferroul n'hésite pas à défier le gouvernement : « Les manifestations splendides ne sont pas tout : un ultimatum a été adressé au gouvernement. Comme vos frères des autres départements l'acclamerez-vous ? Il y a des paroles données ; le 10 juin, j'abandonnerai l'hôtel de ville de Narbonne et le tocsin de la misère sonnera ». Marcelin Albert fait renouveler à la foule rassemblée le serment des fédérés et lui donne rendez-vous pour le dimanche suivant à Montpellier, le dernier meeting avant l'expiration de l'ultimatum.

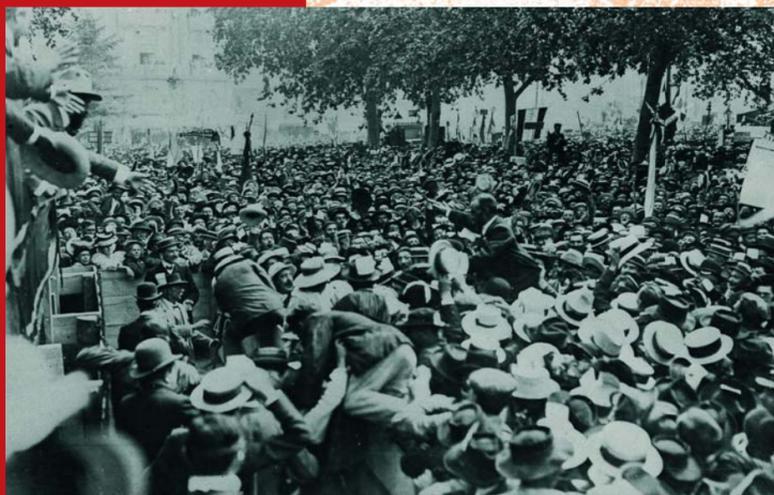


9 juin 1907 : manifestation à Montpellier (600 à 800 000 personnes)

La manifestation de Montpellier doit être la dernière avant l'action. C'est ce que rappelle Ferroul dans son appel aux Narbonnais pour qu'ils participent en masse au rassemblement : « Dimanche, à Montpellier, les quatre départements fédérés vont se rencontrer en une suprême et décisive manifestation. La date est solennelle. Elle précède de vingt-quatre heures celle impartie aux pouvoirs publics par l'ultimatum. La date est grave. Elle marquera dans l'histoire de notre douloureux pays les décisions énergiques et définitives. Nous avons dit, affirmé, juré que le 10 juin, si justice ne nous était pas rendue, nous passerions de la parole aux actes. Or, rien n'a changé dans notre situation. A notre mise en demeure, on n'a répondu que par un projet de loi inopérant et dérisoire qui organise plutôt qu'il ne défend la fabrication des vins, contrefaçon de nos produits naturels. Notre sort reste donc entre nos mains... L'effort colossal qui a mis debout deux millions d'êtres humains serait perdu s'il cessait un instant de peser, toujours plus lourd sur ceux qui sont les maîtres de perpétuer notre misère ou d'y mettre fin ».

Conscients de l'enjeu, ce sont 600 à 800 000 manifestants qui se retrouvent à Montpellier : « Depuis trois jours c'était un exode des populations vers l'ancienne capitale du Languedoc, c'était un fleuve humain qui se déversait par les routes, par les voies ferrées à l'aide tous les moyens de locomotion ». L'enthousiasme de la foule est tel que Marcelin Albert et Ernest Ferroul ne peuvent accéder à la tribune, dressée sur la place de l'Esplanade « que sur les bras et les épaules des manifestants ». Un silence solennel règne lorsque Albert déclare : « L'heure est venue. Le citoyen Ferroul, mon fidèle lieutenant, vous donne l'exemple. La démission de toutes les municipalités est proclamée. Vive à jamais le Midi ! Vive le vin naturel ! ». Ferroul lui succède : « Citoyens, aux actes maintenant. Demain à huit heures du soir, je fermerai l'hôtel de ville après y avoir fait arborer le drapeau noir et au son du tocsin de la misère, je jeterai mon écharpe à la face du gouvernement ». Alors, « Faucilhon, adjoint au maire de Carcassonne, dans un geste énergique saisissant son écharpe d'adjoint la lance dans la foule. Une ovation délirante accueille ses paroles et cet acte ».

Le combat du Midi viticole prend désormais une autre forme.



Derniers meetings